

UQAC

Université du Québec
à Chicoutimi

Analyse de la contribution des projets d'autonomisation économique des femmes et des systèmes financiers décentralisés à la réduction des inégalités de sexe en matière d'accès au crédit au Sénégal

Par

Ndèye Fatou GUEYE

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maître ès Sciences, M. Sc., en Gestion

de projet dans le cadre du programme de maîtrise en gestion de projet

Québec, Canada

© Ndèye Fatou GUEYE, 2020

RÉSUMÉ

A l'instar de beaucoup de pays d'Afrique, au Sénégal, les femmes et les hommes n'ont pas le même niveau d'accès aux opportunités de création de richesses et d'emplois, du fait de l'existence de disparités et d'inégalités de sexe dans l'accès aux ressources productives, notamment l'offre de produits et services de la micro finance inclusive qui cible les populations pauvres et/ou vulnérables en milieux rural et périurbain. Les femmes sont moins avantagées que les hommes dans la production économique du fait d'inégalités et de disparités de genre quant à l'accès au crédit de la micro finance.

Ainsi, des objectifs de développement inclusif et durable sont définis dans les cadres internationaux de dialogues politiques et stratégiques entre les États et Gouvernements, pour prendre en compte le besoin d'autonomisation économique des femmes, avec l'appui des partenaires techniques et financiers bilatéraux ou multilatéraux, notamment en Afrique où ce besoin se pose avec beaucoup plus d'acuité. Afin d'assurer l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes, le Sénégal a mis en œuvre, depuis plusieurs années, des programmes de développement dans plusieurs secteurs d'activités, en accordant une place importante au financement des projets des femmes à travers la contractualisation de lignes de crédits avec les systèmes financiers décentralisés.

A travers ce mémoire de recherche, il est analysé la contribution des programmes d'autonomisation économique des femmes et des systèmes financiers décentralisés à la réduction des inégalités de sexe en matière d'accès au crédit au Sénégal. La question générale de recherche est la suivante : les projets d'autonomisation économique des femmes et les systèmes financiers décentralisés contribuent-ils à la réduction des inégalités de sexe en matière d'accès au crédit au Sénégal ? De cette question générale découlent les questions spécifiques autour desquelles sont présentés les résultats de la recherche. De l'analyse institutionnelle basée sur des indicateurs de micro finance, notamment les indicateurs relatifs aux femmes, et des enquêtes de perception menées par des organismes publics habilités auprès des usagers des différentes catégories d'acteurs du secteur financier, il ressort que des résultats importants sont atteints en matière de réduction des inégalités d'accès au crédit, sur la période étudiée.

ABSTRACT

Like many African countries, in Senegal, women and men do not have the same level of access to opportunities for wealth creation and employment, due to the existence of disparities and gender inequalities in access to productive resources, in particular the offer of inclusive microfinance products and services that targets poor and / or vulnerable populations in rural and suburban areas. Women are less advantaged than men in economic production because of inequalities and gender disparities in access to microfinance credit.

Thus, inclusive and sustainable development goals are defined in the international frameworks of political and strategic dialogues between States and Governments, to take into account the need for women's economic empowerment, with the support of bilateral technical and financial partners or multilateral organizations, particularly in Africa where this need is much more acute. In order to ensure the economic empowerment and financial inclusion of women, Senegal has, for several years, implemented development programs in several sectors of activity, giving an important place to the financing of women's projects through the contractualization of credit lines with decentralized financial systems.

Through this research paper, the contribution of women's economic empowerment programs and decentralized financial systems to the reduction of gender inequalities in access to credit in Senegal is analyzed. The general research question is: do women's economic empowerment projects and decentralized financial systems contribute to reducing gender inequalities in access to credit in Senegal? From this general question arise the specific questions around which the research results are presented.

From the institutional analysis based on microfinance indicators, in particular those relating to women, and perception surveys carried out by competent public bodies with users of the different categories of financial sector actors, it emerges that significant results are achieved in terms of reducing inequalities in access to credit over the period studied.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	II
ABSTRACT.....	III
TABLE DES MATIERES.....	IV
TABLE DES MATIERES.....	IV
LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES FIGURES	VI
LISTE DES GRAPHIQUES	VI
LISTE DES CARTES	VI
LISTE DES CIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	VII
DEDICACE	IX
REMERCIEMENTS.....	X
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 CONTEXTE DE L'ETUDE.....	7
1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, ADMINISTRATIF ET SOCIODEMOGRAPHIQUE.....	7
1.1.1. Données géographiques et administratives	7
1.1.2. Données sociodémographiques	9
1.2. SITUATION POLITIQUE ET DONNEES MACRO-ECONOMIQUES	11
1.3. INEGALITES DANS LES ROLES SOCIO-ECONOMIQUES DES HOMMES ET DES FEMMES	14
1.3.1. Secteur primaire	15
1.3.2. Secteur informel	18
1.4. DEFIS MAJEURS A L'ENTREPRENARIAT FEMININ.....	20
1.5. MICRO FINANCE ET SON CADRE JURIDIQUE : RAPPEL DE DEFINITION DE LA MICRO FINANCE, DE SON CADRE JURIDIQUE QUI REGIT L'INTERVENTION DES SFD DANS L'ESPACE DE L'UEMOA.....	21
CHAPITRE II : PROBLÉMATIQUE, QUESTION, OBJECTIF ET PERTINENCE DE LA RECHERCHE.....	24
2.1. PROBLEMATIQUE, QUESTION ET OBJECTIF DE LA RECHERCHE	24
2.2. PERTINENCE DE LA RECHERCHE.....	30
CHAPITRE III RECENSION D'ECRITS	31
3.1. LA MICRO FINANCE, CONTEXTE GENERAL ET SITUATION AU SENEGAL, EFFETS POSITIF ET NEGATIF.....	31
3.2. FEMME ET PAUVRETE	34
3.3. FEMME ET MICRO FINANCE	38
CHAPITRE IV CADRE CONCEPTUEL	41
4.1. DEFINITION DES CONCEPTS	41
4.2. LES APPROCHES D'INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT	44
CHAPITRE V CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	46
5.1. POSITIONNEMENT EPISTEMOLOGIQUE.....	46

5.2. METHODE DE COLLECTE DES DONNEES : RECHERCHE ET EXPLOITATION DE DOCUMENTS APPROPRIES	46
5.3. DUREE DE L'ETUDE	47
5.4. LA COLLECTE DES DONNEES	47
5.4.1. Les instruments de collecte	47
5.4.2. Analyse des données	48
5.4.3. Difficultés rencontrées pour la recherche	48
5.4.4. Limites méthodologiques	49
CHAPITRE VI PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE...	50
6.1. LES MUTATIONS ET LE RENFORCEMENT DE L'ANCRAGE INSTITUTIONNEL DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES ET DE LA MICRO FINANCE	51
6.1.1. Les faits marquants notés dans l'évolution de l'ancrage institutionnel de l'autonomisation économique des femmes et de la micro finance	52
6.1.2. Les changements apportés dans la définition des priorités nationales, la programmation budgétaire des dépenses publiques et la coopération au développement	53
6.1.3. Renforcement de la coordination et intégration des interventions en matière de réduction des inégalités genre d'accès au crédit	58
6.2. PLACE ET ROLES DES SFD DANS LA PROMOTION DE L'INCLUSION ECONOMIQUE, FINANCIERE ET SOCIALE.....	65
6.2.1. Infrastructures et offres de services financiers	66
6.2.2. Produits et services offerts au niveau des SFD	71
6.2.3. Accès et utilisation des produits ou services financiers	73
6.3. ÉVOLUTION DU PARTENARIAT ENTRE LES PROJETS D'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES ET LES SYSTÈMES FINANCIERS DÉCENTRALISÉS : LES ACQUIS EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS D'ACCÈS DES FEMMES AU CRÉDIT.....	76
6.3.1. Évolution des indicateurs sur les ressources mobilisées par les SFD	77
6.3.2. Évolution d'indicateurs de micro finance relatifs aux femmes	79
6.4. UTILISATION DES PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS DES INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE ET LEUR IMPACT SUR LES CONDITIONS DE VIE DU SOCIÉTARIAT	85
RECOMMANDATIONS.....	90
CONCLUSION	92
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	94

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition de la population par groupes d'âges spécifiques	9
Tableau 2 : Synthèse des fonds engagés par le Gouvernement du Sénégal et les PTF	59
Tableau 3 : Comparatif de l'incidence de la pauvreté et la couverture par les SFD entre les régions	71
Tableau 4 : Principaux produits d'épargne offerts par les SFD	72
Tableau 5 : Répartition de l'épargne collectée en milliers de FCFA	77
Tableau 9 : Évolution du sociétariat des SFD	80
Tableau 10 : Répartition du nombre de déposants	81
Tableau 11 : Répartition de l'encours de crédit	83
Tableau 13 : Évolution du nombre de crédits en cours	84
Tableau 14 : Facteurs liés à l'impact des produits et services offerts par les SFD	87
Tableau 15 : Montant annuel des fonds alloués au niveau des SFD par secteur d'activités	88

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma des variables	41
---------------------------------	----

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des superficies et des parcelles cultivées selon le sexe	15
Graphique 2 : Évolution du nombre de SFD agréés de 1993 à 2020	66
Graphique 3 : Nombre d'institutions financières formelles au Sénégal au 31/12/2016	68
Graphique 4 Niveau de connaissance des services financiers par sexe	75
Graphique 5 : Évolution du sociétariat des SFD	81
Graphique 6 : Répartition des financements par catégories d'activités	89

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Carte administrative du Sénégal	8
Carte 2 : Répartition sur le territoire des points d'accès d'offre de services par les SFD	68

LISTE DES CIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ADA	Appui au Développement Autonome
AFI	Alliance pour l'Inclusion financière
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARD	Agence Régionale de Développement
BID	Banque islamique de développement
BIT	Fond européen pour le développement
BM	Banque Mondiale
BSG	Budgétisation sensible au Genre
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CCPTF	Comité de concertation des partenaires techniques et financiers
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest regroupant 16 pays de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CILSS	Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
DGPSSN	Délégation Générale à la Protection Sociale et la Solidarité Nationale
DPPD	Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses
DRE	Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes
DRS	Direction de la réglementation et du suivi des systèmes financiers décentralisés
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
EME	Établissements de monnaie électronique
ESP	Enquête Sénégalaise sur les Priorités
ESRIF	Enquête sur la situation de l'inclusion financière
ESUSFD	Enquête de satisfaction auprès des usagers des systèmes financiers décentralisés
FED	Fond européen pour le développement
FIDA	Finance International de Développement des projets de développement agricole
FIMF	Fonds d'impulsion de la micro finance
FMI	Fonds Monétaire International
FNCF	Fonds national de crédit pour les femmes
FNEF	Fonds national de promotion de l'entrepreneuriat féminin
FNPEF	Fonds national de promotion de l'entrepreneuriat féminin
FNPJ	Fonds national de promotion des jeunes
GAB	Guichets automatiques de banque
GCI	Indice du plafond de verre
IDH	Indice de Développement Humain
IFD	Institution financière de développement
IIG	Indicateur des inégalités de genre
IIG	Indice de l'Inégalité de Genre
IMCEC	Institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit
IOB	Intermédiaires en opération de banque
IPS	Indice global de parité entre les sexes
ISDH	Indicateur sexo- spécifique de développement humain
ISDH	Indice sexospécifique du développement humain
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
MFFGPE	Ministère de la Famille, de la Femme, du Genre et de la Protection des Enfants
MFSNEFM	Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro finance
MMFESS	Ministère de la Micro finance et l'Économie Sociale Solidaire
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OQSF	Observatoire de la qualité des services financiers

PADAER	Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat
PADEF	Projet d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat Féminin et de l'Emploi des Jeunes
PADEN	Programme d'Aménagement et de Développement Economiques des Niayes
PADESS	Programme d'Appui au Développement Economique et Social
PALAM	Programme d'alphabétisation et d'apprentissage de métiers
PAMECAS	Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et du Crédit au Sénégal
PARMEC	Projet d'Appui à la Réglementation sur les Mutuelles d'Épargne et de Crédit
PASNEEG	Projet d'appui à la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre.
PEP	Plan d'épargne Projet
PIB	Produit intérieur brut
PIDESS	Programme Intégré de Développement Économique et Social
PLASEPRI	Programme Plateforme d'Appui au Secteur Privé et à la Valorisation de la Diaspora Sénégalaise en Italie
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PRAPS	Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PRODAC	Programme des Domaines Agricoles Communautaires
PRODESS	Programme de Renforcement des Dynamiques Économiques et Sociales
PSE	Plan Sénégal Émergent
PTF	Partenaires techniques et financiers
PTO	Plateformes techniques opérationnelles
PUDC	Programme d'urgence de développement communautaire
RGPHAE	Recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage
RNDH	Rapport national sur le Développement humain
SA	Sociétés anonymes
SDID	Société de Développement International Desjardins
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Économique et Social
SNEEG	Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UEMOA	Union Économique et Monétaire de l'Ouest Africain
UMECU	Union des Mutuelles d'Épargne et de Crédit de l'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
UPI	Unité pédagogique d'intégration
VAR	Variation sur la période

DEDICACE

À mes chers parents pour tout ce que vous représentez pour moi, ce mémoire vous est dédié.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon Directeur de recherche, M. Thierno DIALLO, pour sa disponibilité constante, ses orientations, sa supervision, ses conseils et ses commentaires, sans lesquels ce mémoire n'aurait pu aboutir.

Je remercie également tous les professeurs qui ont participé à ma formation à l'Université du Québec à Chicoutimi et à l'Institut Africain de Ménagement de Dakar. J'adresse aussi mes remerciements à l'équipe de la DRS-SFD du Sénégal, la Directrice et ses collaborateurs, notamment Messieurs KABA, SECK et SOW qui m'ont facilité l'accès à la documentation. Merci à toutes les personnes avec qui j'ai échangées dans mes recherches au Sénégal et au Canada, pour leur disponibilité et leur collaboration.

J'adresse un très grand merci à mon très cher père, M. Mamadou GUEYE, pour ses conseils et ses encouragements. Merci papa, d'avoir toujours été présent, merci infiniment pour ton soutien inconditionnel à chaque étape de ma vie! Tu t'es toujours investi pour mes études et tu as cru en mes capacités de réussir. Papa, ce mémoire est l'un des fruits de tes sacrifices.

Merci à ma merveilleuse maman, Mme GUEYE Fatou NDIAYE, pour son amour, son affection, son attention, ses prières, son soutien et ses encouragements quotidiens. Merci d'être toujours présente et de m'accompagner dans tous les moments de ma vie. Maman ce travail est le fruit de ton amour pour moi.

À vous mes deux très chères sœurs, Ndeye Fatou SENGHOR et Enarsouline AHOYO, merci pour votre soutien affectif, moral et vos encouragements de tous les jours.

Je tiens à remercier M. BARRY et son épouse, Fatou Maronne DIOUF, M. FALL et son épouse, Ndèye Tenning GUEYE, M. FALL et son épouse, Soukèye SARR, ainsi que leurs familles, pour leur accueil, leur ouverture et leur aide qui ont grandement favorisé mon intégration au Canada, ce pays qui m'est cher. Grâce à eux, je n'ai jamais senti l'absence de ma famille tout au long de mon séjour universitaire au Canada.

INTRODUCTION

Les femmes, comme les hommes, jouent un rôle essentiel dans la production économique, mais elles ne sont pas réparties également dans tous les secteurs d'activités et n'ont pas le même niveau d'accès aux opportunités de création de richesses et d'emplois, du fait de l'existence de disparités et d'inégalités de sexe dans l'accès aux ressources productives, notamment les ressources financières.

Cette situation justifie l'ambition du Sénégal d'assurer la promotion du statut économique de la femme, une volonté qui est alignée à des objectifs clairement établis à plusieurs niveaux et visant à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes.

Au niveau international, l'Organisation des Nations Unies, encourage les pays membres à accorder plus d'importance au principe d'égalité de chance et d'équité entre les hommes et les femmes dans le développement économique et social et à adosser à ce principe les politiques et stratégies nationales visant l'amélioration des conditions de vie des populations desdits pays.

C'est dans cette dynamique que l'Assemblée Générale des Nations Unies, dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979, a adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par les pays membres la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

L'adoption est intervenue à la suite du premier Sommet Mondial sur les femmes, organisé à Mexico en 1975, de la célébration de l'Année internationale de la femme à la même année, et de la création, en 1978, du Secrétariat d'État à la Condition féminine comme premier mécanisme national genre du gouvernement du Sénégal, chargé de la promotion de la femme. Le Sénégal est le 27^{ème} au monde à avoir ratifié la CEDEF en 1985 après l'avoir signé en 1980. Au total, 194 pays membres des Nations Unies, l'ont signée à la date du 3 juin 2018.

Un autre évènement important qui rentre dans cette dynamique est la tenue, en 1995, de la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes, à Beijing en Chine, et qui est suivie jusqu'à maintenant d'évaluations quinquennales pour apprécier l'état de mise en œuvre de la Déclaration et de la Plateforme d'actions de Beijing adoptées par 189 pays membres des Nations Unies.

La Déclaration et la Plateforme d'actions de Beijing qui sont aussi adossées aux recommandations des Conférences Mondiales sur la Femme, précédemment organisées, respectivement, à Mexico en 1975, à Copenhague en 1980 et à Nairobi en 1985, forment un « Programme pour l'autonomisation des femmes » qui est considéré comme le principal document de politique mondiale en matière d'égalité de sexes.

Ce programme se fixe des objectifs et des actions dans douze (12) domaines critiques prioritaires d'intervention définis par les 189 pays signataires et par lesquels des mesures urgentes étaient nécessaires pour assurer aux femmes et aux hommes, aux filles et garçons une égalité accrue et plus de possibilités. La Conférence a recommandé à chaque pays d'élaborer autour de 5 domaines de son choix, au moins, un plan d'action national adossé à une politique nationale de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et de promotion de leur statut.

A partir de 2015 et suite à l'évaluation des résultats atteints par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement¹ (OMD), l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'est engagée dans un nouveau challenge de développement à l'échelle internationale articulé autour de dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces nouveaux objectifs qui remplacent les OMD, donnent la nouvelle marche à suivre dans tous les pays membres de l'ONU pour parvenir à un avenir meilleur et durable pour toutes les populations, de 2015 à l'horizon 2030.

¹ La Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en Septembre 2000 sont arrivés à terme en fin 2015. Ratifiés par 189 pays, les OMD représentent un élan international sans précédent. Ils visent à atteindre huit objectifs de développement définis collectivement et quantifiables.

Les ODD sont interconnectés pour toucher tous les secteurs de la vie, avec des cibles à atteindre et planifiées dans le temps. Ils visent tous à promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes, particulièrement l'ODD n°1 qui prône la lutte contre la pauvreté² à travers une croissance économique inclusive et durable, et l'ODD n°5 qui prône l'égalité entre les sexes à travers l'autonomisation des femmes et des filles et la défense de l'égalité de leurs droits.

Au niveau régional, l'Union africaine a adopté, en 2013, l'Agenda 2063 qui procède d'une analyse prospective de l'avenir de l'Afrique³. Ce référentiel a défini une vision pour le développement de l'Afrique à l'horizon 2063 et sa mutation en continent émergent offrant plus d'opportunités à ses habitants en matière de création d'emplois et de revenus.

L'Agenda 2063 est articulé autour de sept (7) grandes aspirations du continent africain définies suivant une démarche prospective, dont deux d'entre elles, notamment les aspirations n°3 et n°6, sont orientées vers le développement des populations africaines, en particulier des femmes, mais aussi le respect des droits de l'homme, la justice et la primauté du droit.

Au niveau sous régional, en Afrique de l'Ouest, il faut relever deux initiatives importantes qui ont été prises, notamment l'Acte additionnel relatif à l'égalité de droits entre les hommes et les femmes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO⁴ (2015) ajouté aux textes constitutifs de cette dernière et le plan d'actions communautaire pour le renforcement du rôle de la femme au sein de l'UEMOA⁵ (1999).

² <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/poverty/>

³ <https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble#>

⁴ <https://www.ccdg.ecowas.int/wp-content/uploads/Acte-additionnel-EFH-Fr-1.pdf>

⁵ Union Économique et Monétaire de l'Ouest Africain regroupant 8 pays partageant une monnaie commune, le Franc CFA (XOF)

L'observance du principe d'égalité de chances est aussi de mise dans la Constitution sénégalaise. L'article 7 de la Constitution dispose que « tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes sont égaux en droit ». Cela s'est traduit par l'adoption de plusieurs lois et textes réglementaires abrogeant et remplaçant certaines dispositions discriminatoires contre les femmes.

Également, grâce à l'application de la loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue Homme-Femme, le Sénégal se hisse au 7^{ème} rang du classement mondial, avec un taux de représentation des femmes dans les Institutions nationales qui est passé de 22,7% en 2011 à 42% en 2017 contre une moyenne de 16,07% pour les huit Etats membres de l'UEMOA⁶. Dans ce classement mondial, le Sénégal se classe ainsi, tout juste après la Suède et avant l'Afrique du Sud, ce qui démontre l'impact significatif de mesures prises pour corriger les écarts.

Comparé aux pays de l'UEMOA en matière de gestion des inégalités, le Sénégal arrive en tête avec l'IIG⁷ le plus bas (0.515), selon le Rapport national sur le Développement humain (RNDH) de 2017 (au plan mondial, le Sénégal occupe la 120^{ème} position/189 pays). Ces résultats dénotent les efforts importants consentis en faveur de la gestion des inégalités à travers la mise œuvre de politiques ciblées.

Toujours dans la volonté de mise en œuvre du principe d'égalité des chances et d'équité entre les hommes et les femmes, les mécanismes institutionnels y relatifs ont connu des mutations et ont été renforcés dans le temps par différents gouvernements du Sénégal, notamment le renforcement des missions des ministères sectoriels dédiés, de préparer et de mettre en œuvre les politiques et stratégies nationales de développement y afférentes.

⁶ UEMOA, Stratégie Genre 2018-2027

⁷ L'Indice de l'Inégalité de Genre (IIG), sert à mesurer l'égalité de genre à travers des indicateurs liés aux droits de la personne, à la santé, à l'éducation et à l'autonomisation, sert de référence en matière de lutte contre les inégalités de genre.

L'élaboration de référentiels politiques, stratégiques et programmatiques, aux plans national et sectoriel, prenant en compte ce principe, confirme, également, l'engagement du Sénégal à améliorer les conditions de vie des populations selon des modalités qui promeuvent la femme et l'égalité des femmes et des hommes en tenant compte des écarts. Car, il est noté beaucoup d'inégalités hommes-femmes et le basculement d'une frange importante de la population, principalement des femmes, dans l'extrême pauvreté et, conséquemment, une faible valorisation du potentiel d'initiatives, de capacités productives et financières des femmes.

Des projets d'autonomisation des femmes ont été initiés par le gouvernement sénégalais à la suite de la déclaration de Beijing, au cours des dernières décennies jusqu'à présent. Arrimés aux référentiels majeurs de politiques sectorielles de développement en matière de promotion du statut économique de la femme et d'impulsion de la micro finance, ces projets visent, notamment une amélioration de l'accès des femmes au financement à travers la mise en place de lignes de financement des initiatives des personnes ou groupes vulnérables au niveau des caisses locales de micro finance. Lesdits projets visent, également, un renforcement des capacités de formation, de production, de développement des techniques entrepreneuriales et organisationnelles.

Les objectifs poursuivis à travers les projets d'autonomisation économique des femmes rencontrent ceux poursuivis par les systèmes financiers décentralisés (SFD). Ces derniers sont des partenaires stratégiques clés dans la mise en œuvre desdits projets. Car, les SFD ont le rôle de fournir des services financiers (crédit et épargne) de proximité aux personnes pauvres et vulnérables n'ayant pas accès aux opérations de banques ou d'établissements financiers classiques.

Dans ce cadre, beaucoup de conventions de partenariat fondées sur le principe de décentralisation et portant sur d'importantes lignes de financement acquises sur les ressources nationales ou avec l'appui de la coopération étrangère au profit de la femme, sont passées entre les projets d'autonomisation des femmes et les SFD.

Le terme décentralisation consiste, ici, à un transfert de pouvoirs de l'État, en tant que Collectivité nationale, vers des personnes morales de droit public ou droit coopératif distinctes. En d'autres termes, la décentralisation est un transfert d'attributions de l'État à des collectivités ou institutions différentes de lui disposant d'une autonomie de gestion et placées sous son contrôle.

Dans cette étude portant mémoire de maîtrise en gestion de projets, nous nous intéresserons donc à l'analyse de résultats des interventions des projets d'autonomisation des femmes à travers leur partenariat avec les SFD, voir surtout si les projets ont permis l'autonomisation des femmes et mais aussi la contribution des SFD dans les interventions desdits projets initiés et exécutés par les institutions gouvernementales.

Ainsi, ce mémoire est structuré en sept (7) parties. Il comprend cinq (5) chapitres, en plus d'une introduction, des recommandations et d'une conclusion. L'introduction traite de la portée générale de l'étude qui est axée sur les thèmes autonomisation économique des femmes et micro finance.

Les recommandations sont formulées pour le renforcement des projets d'autonomisation économique dans une perspective de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité des femmes alors que la conclusion résume les principaux résultats de la recherche.

Dans le chapitre 1, sont abordés les éléments contextuels, à savoir le contexte général portant sur la situation et les caractéristiques du Sénégal, et le contexte spécifique axé sur les centres d'intérêts de l'étude, notamment les éléments caractérisant le statut économique de la femme et la micro finance. Le chapitre 2 traite de la problématique de recherche en énonçant la question de recherche, ses objectifs et sa pertinence. Le chapitre 3 présente une revue documentaire, sous forme de recension d'écrits constituée à la lecture et l'exploitation de documents portant sur le thème du mémoire. Le chapitre 4 aborde le cadre conceptuel de l'étude alors que le chapitre 5 décline la méthodologie utilisée aux fins de notre recherche. Le chapitre 5 présente les résultats de la recherche et l'analyse des données recueillies.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ETUDE

Dans ce chapitre, nous présentons les dimensions les plus importantes du contexte de l'étude, à savoir le contexte géographique, administratif et sociodémographique, le contexte socioéconomique, et les inégalités dans les rôles socio-économiques des hommes et des femmes notamment dans les secteurs économiques où ces dernières sont plus actives et qui présentent plus d'enjeux prioritaires pour leur autonomisation en milieux rural et urbain.

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, ADMINISTRATIF ET SOCIODEMOGRAPHIQUE

1.1.1. Données géographiques et administratives

Le Sénégal est un pays situé à l'extrême ouest du continent africain. Il a frontière avec le Mauritanie, au Nord, le Mali, à l'Est, la Guinée-Conakry et la Guinée Bissau, au Sud.

A l'Ouest, le Sénégal est longé par l'Océan Atlantique. A l'intérieur du Sénégal, se trouve un autre pays, en l'occurrence la Gambie qui de par cette position, divise le Sénégal en deux. Ainsi, une bonne partie des régions du Sud est séparée du reste du Sénégal et se trouve enclavée et située en deux pays en l'occurrence la Gambie et la Guinée Bissau.

Le Sénégal couvre une superficie de 196 712 Km². Le relief est plat dans la quasi-totalité du territoire sénégalais. Les quelques rares points de rupture de cette tendance ne dépassent pas 130 m d'altitude et sont localisés dans la partie sud-est du pays, en zone frontalière avec la Guinée-Conakry, précisément dans la région de Kédougou. Les sols sont en majorité de type sablonneux et sont de type argileux dans certaines zones du centre ou du sud du pays. Le Sénégal est traversé d'est en ouest par trois fleuves, à savoir : le fleuve Sénégal (1700 km) au nord, le fleuve Gambie (750 km) du centre au sud-est et le fleuve Casamance (300 kms) au sud.

Le climat qui prévaut au Sénégal est de type tropical sec, caractérisé par deux saisons, à savoir une saison sèche, de novembre à juin, et une saison des pluies, de juillet à octobre. L'évolution des saisons est fortement tributaire du réchauffement de la planète lié aux changements climatiques avec comme conséquences une saison des pluies de moins en moins courte et une saison sèche de plus en plus longue, mais aussi une production agricole instable. La pluviométrie moyenne annuelle est plus importante au Sud qu'au Nord en termes de quantité recueillie et de répartition spatiale, avec une ligne médiane située dans les zones du centre du pays.

Situé en zone tropicale, plus précisément en zone soudano sahélienne, le pays est caractérisé par trois types de végétation : forêt au sud, savane au centre et steppe au nord. Il est, également, caractérisé par une production agricole peu diversifiée dont les rendements ne permettent pas encore d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en céréales, notamment en riz que consomme une grande majorité de la population et que le Sénégal continue toujours d'importer même s'il y a des améliorations.

Carte 1
Carte administrative des 14 régions du Sénégal



Gouvernement du Sénégal, Ministère de l'Intérieur : Découpage administratif du Sénégal ⁸

⁸ <https://interieur.sec.gouv.sn/administration-territoriale/decoupage-administratif>

L'organisation administrative du Sénégal comprend 14 régions, 45 départements, 133 arrondissements et 433 communes. La capitale du Sénégal est Dakar qui est en même temps le chef-lieu de la région du même nom.

1.1.2. Données sociodémographiques

Il existe des interrelations entre la dynamique démographique et le développement économique, d'où l'importance des informations statistiques sur l'état et la structure de la population du Sénégal qui s'est engagé dans une perspective de réalisation de l'émergence du pays à l'horizon 2035.

Selon les estimations tirées du dernier recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE) de 2013, la population du Sénégal est estimée en 2018 à 15 726 037 habitants dont 7 896 040 femmes (50,2%) et 7 829 997 d'hommes (49,8%). Plus de la moitié des personnes vivant au Sénégal résident en milieu rural (53,3%) contre 46,7% de citadins.

La population est très jeune avec 12 105 150 habitants âgés de moins de 35 ans, soit 76,98%, contre 3 620 887 habitants en âge adulte, soit 23,02%. Le nombre de femmes dépasse celui des hommes aussi bien dans la population totale du Sénégal que dans les deux groupes d'âge spécifiques indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1
Répartition de la population par groupes d'âges spécifiques

Groupes d'âges spécifiques	Sexe		Ensemble	%
	Masculin	Féminin		
Plus de 35 ans (adulte)	1 731 464	1 889 423	3 620 887	23,02
Moins de 35 ans (jeunes)	6 098 533	6 006 617	12 105 150	76,98
Ensemble	7 829 997	7 896 040	15 726 037	100

Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal : Projections démographiques Recensement Général de la Population, de l'Habitat de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) 2013

Jusqu'en 2035, horizon fixé par le Gouvernement pour la réalisation de l'émergence économique durable et inclusive au Sénégal, l'état et la structure de la population resteront toujours favorables du point de vue numérique aux femmes et aux jeunes, selon les projections. En 2035, la population du Sénégal sera de 25 687 750 habitants dont 12 859 777 femmes, soit 50,06%. et 12 827 973 d'hommes, soit une augmentation de 49,94%. (Source : ANSD/RGPHAE 2013)

Selon la même source, le taux de natalité est de 39,1‰ pour un accroissement moyen annuel de la population de 2,5% sur la base d'un indice de fécondité de 5,3 enfants par femme avec plus de 65% de la population ayant moins de 35 ans donc en plein âge de procréer. Cette courbe démographique a toutes les chances de se maintenir dans les 35 prochaines années, d'autant que plus de 50% des sénégalais sont dans la fourchette des 1-16 ans.

Il existe de fortes disparités dans la répartition de la population entre les régions, comme révélé par l'ANSD à travers le recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE) de 2013. La région de Dakar qui couvre 0,3% de superficie du pays abrite 23,1 % de la population du Sénégal avec 6637 habitants au km². Il est apparu que la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans (17 chez les hommes contre 19 ans chez les femmes).

Le dernier recensement de 2013 a dénombré 1 526 794 ménages au Sénégal, dont près de 35% de ménages pauvres (environ 535 000 ménages) avec une incidence de la pauvreté monétaire estimée à 46,7% (environ 6 000 000 de personnes) dont 57,1% en zone rurale contre 41,2% en zones urbaines et 26,1% à Dakar. Il est également apparu que 27,4 % des ménages sont dirigés par des femmes.

Selon toujours le recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE) de 2013, le nombre de ménages agricoles est de 755 559, soit 49,5% des ménages du Sénégal, d'où l'importance du sous-secteur de l'agriculture dans lequel opèrent une bonne partie des femmes notamment en milieu rural. Le nombre d'individus par

ménage était de 8 en moyenne. Cette taille est plus importante en milieu rural (10) qu'en milieu urbain (7). Le nombre moyen d'individus par ménage est moins important à Dakar avec 6 personnes. Il est également apparu que 27,4 % des ménages sont dirigés par des femmes.

1.2. SITUATION POLITIQUE ET DONNEES MACRO-ECONOMIQUES

En ce qui concerne sa situation politique, le Sénégal est réputé pour sa grande stabilité puisqu'il n'a jamais connu de coup d'Etat et sa démocratie majeure pour avoir été dirigé successivement par quatre présidents sans interruption. Il a réalisé, de manière pacifique, trois grandes alternances politiques et démocratiques.

A cela s'ajoute une coexistence pacifique entre la majorité musulmane qui représente 95% de la population du Sénégal et la minorité chrétienne qui représente moins de 5%, ce qui a permis au premier Président Léopold Sédar SENGHOR qui est catholique pratiquant, de gouverner le pays sans difficulté, de 1960 à 1981.

Cela fut possible grâce à la collaboration des chefs religieux musulmans et des tenants du pouvoir coutumier, qui ont tous soutenu l'Etat et contribué à la construction de la Nation sénégalaise. Suite à sa démission, en 1981, pour raison de convenance personnelle, ce qui fut considéré comme un exemple rare à cette époque, le Président SENGHOR a été remplacé par le premier ministre qui a terminé son mandat conformément à la Constitution de l'époque.

Ainsi, depuis son indépendance, en 1960, le Sénégal a connu quatre présidents de la république élus tous au suffrage universel avec des taux de participation satisfaisants. Au dernier scrutin présidentiel qui s'est déroulé le 24 février 2019, le taux de participation était de l'ordre de 66,23% de l'électorat et le président sortant fut réélu avec 58,27% des suffrages après une élection à deux tours, le second tour ayant opposé les deux candidats arrivés en tête à l'issue du premier tour. Depuis la première alternance intervenue, en 2000, toutes les élections présidentielles organisées au Sénégal n'ont pu se dénouer qu'après deux tours de scrutin.

Depuis l'indépendance, en 1960, tous les présidents élus au Sénégal ont gouverné avec une Assemblée nationale où la majorité des élus appartient à leur parti ou leur coalition de partis. Cette situation a rendu difficile l'application du principe de séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif, qui s'est traduit par l'insuffisance du débat contradictoire au sein de l'Assemblée nationale entre la majorité et les minorités parlementaires structurées en groupes parlementaires ainsi que des difficultés dans la gouvernance des grandes institutions de la République du Sénégal. L'Assemblée nationale actuelle issue des dernières élections législatives de 2017, n'en est pas une exception ; car, la coalition au pouvoir a remporté 125 sièges sur 165 que compte l'Assemblée nationale. Les prochaines élections parlementaires sont prévues en 2022.

Au plan économique, le Sénégal est classé parmi les 25 pays les plus pauvres au Monde avec un PIB par habitant de 1522 \$USD selon le Fonds Monétaire International (FMI). Il occupe la 170^{ème} place sur 196 pays classés selon l'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD avec une note de 0,452 en 2019. L'indicateur IDH permet de classer les pays selon le niveau d'éducation, la santé et le niveau de vie des populations. La dernière enquête menée en 2011 sur la pauvreté au Sénégal, évaluait le taux de pauvreté monétaire à 46,7 % en utilisant le seuil national de pauvreté, et à 38 % en se basant sur le seuil international (de 1,90 \$US en parité de pouvoir d'achat)⁹.

Citant une source de la Banque Mondiale¹⁰, le Site web¹¹ du Fonds de Garantie et de Coopération Economique, présente une situation économique et sociale du Sénégal sous de bons auspices avec des acquis importants notés en termes de performances réalisées et des perspectives assez rassurantes pour le futur des populations sénégalaises.

Ces acquis et perspectives pourraient s'expliquer par les résultats obtenus dans la mise en œuvre de programmes, projets et réformes initiés avec l'appui des partenaires techniques et

⁹ <https://www.banquemondiale.org/fr/research/brief/poverty-and-shared-prosperity-2018-piecing-together-the-poverty-puzzle-frequently-asked-questions>

¹⁰ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal/overview>

¹¹ <http://agpfagace.le-fagace.org/index.php/les-etats-membres/senegal-2/>

financiers dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (2014-2035), qui est dans sa deuxième phase d'exécution.

Parmi les acquis et perspectives, on peut relever, le recul de la pauvreté en milieu rural, grâce aux performances du secteur agricole liées à la croissance du PIB dudit secteur, et en milieu urbain, grâce au développement soutenu des secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) et des Services. Cette tendance de recul de la pauvreté est en voie de se consolider si les bons rendements de la production agricole obtenus par le Sénégal grâce aux bonnes pluviométries se maintenaient.

Ainsi, la baisse du nombre de pauvres amorcée en 2016 devrait s'accroître en 2020, du fait du dynamisme du secteur agricole. Suivant les cadrages macro-économiques élaborés par le Sénégal, la réduction du taux de pauvreté devrait s'accroître et passer ... à 31 % en 2020 sur la base du seuil international de pauvreté et suivant les cadrages macroéconomiques, selon la Banque Mondiale.

La même source renseigne que les indicateurs sur l'accès aux services sociaux de base et la détention d'actifs sont en progression de même que ceux portant sur les services, les transferts d'argent des migrants et les chantiers publics. Cette progression en cours constatée dans beaucoup de secteurs sociaux et productifs devrait contribuer directement au développement du pays et faire reculer la pauvreté. Néanmoins, des efforts devront être faits par les pouvoirs publics en matière de promotion de l'emploi en direction des populations migrantes, ce qui participerait à la promotion d'une croissance inclusive et durable et à une meilleure prise en charge de la population active en hausse.

Toujours, dans ses projections portant sur les perspectives économiques du Sénégal, la Banque mondiale encourage le Sénégal de développer davantage des secteurs plus dynamiques et à fort potentiel en valeur ajoutée, comme l'horticulture ou la transformation de la production agricole, et en même temps, à poursuivre les réformes engagées au titre du Plan Sénégal Émergent ... tout en réduisant les obstacles à la bonne marche de l'économie.

Parmi ces obstacles, il y a le déficit budgétaire qui doit être réduit à 3% du PIB (3,5% en 2018), conformément aux critères de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), même si le cours des matières premières continuera de peser sur l'équilibre budgétaire.

Il y a aussi le niveau d'endettement qui doit être surveillé, vu l'augmentation progressive de la dette publique qui est passée de 60,6 % du PIB en 2017 à 64,5 % en 2018 et le déficit de la balance extérieure courante. Selon toujours, la Banque Mondiale,

« Les investissements massifs dans le secteur des hydrocarbures, mais aussi le prix élevé des matières premières, vont dopper les importations et entretenir un déficit commercial important malgré la bonne tenue des exportations. La situation devrait s'améliorer à partir de 2022, avec le démarrage de l'exploitation et des exportations de pétrole et de gaz ». ¹²

1.3. INEGALITES DANS LES ROLES SOCIO-ECONOMIQUES DES HOMMES ET DES FEMMES

Les rôles socio- économiques des hommes et des femmes sont déterminés par la société dans laquelle ils vivent, à travers une construction des relations de genre qui est fondée sur deux principes directeurs, d'une part, la division sexuelle des rôles et des responsabilités selon les sphères d'activités et, d'autre part, l'inégalité des statuts entre les hommes et les femmes.

Ces deux principes directeurs fortement imbriqués sont en relation de causalité réciproque à tous les niveaux de la réalité sociale. L'examen des activités économiques menées par les hommes et par les femmes au Sénégal, confirme une division sexuelle des rôles et des responsabilités selon les branches d'activités.

¹² <https://www.banquemonddiale.org/fr/country/senegal/overview>

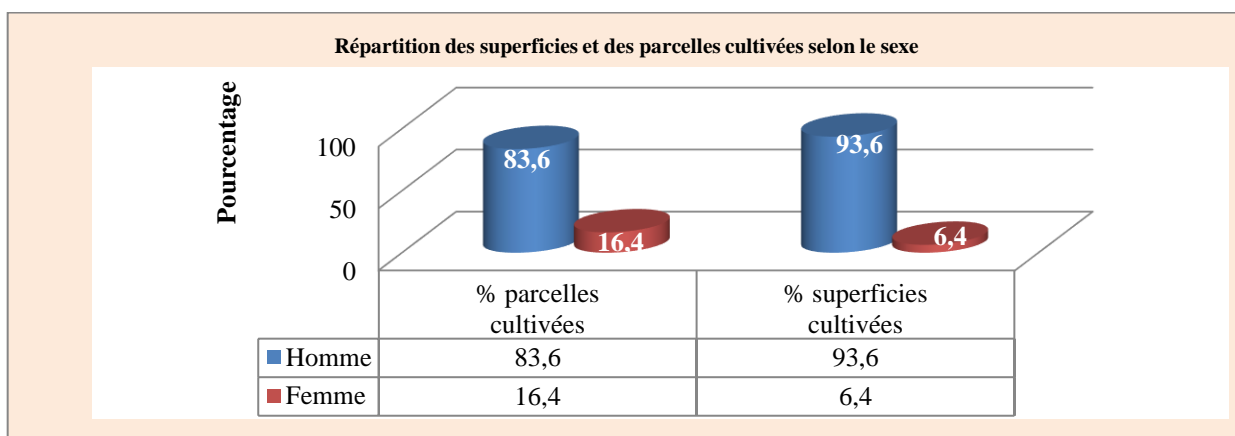
1.3.2. Secteur primaire

Les femmes sont bien présentes dans le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) qui occupe la majorité de la population sénégalaise. Les Enquêtes agricoles de 2014 de la Direction de l'Analyse des Prévisions et des Statistiques du Ministère de l'Agriculture, ont révélé que le pourcentage de femmes dans ce secteur est encore plus élevé en milieu rural où il atteint 80,9% chez les ruraux, soit 82,6% des femmes, contre 79% des hommes.

1.3.2.1. Sous-secteur de l'agriculture

Certes, les femmes sont bien présentes dans le sous-secteur de l'agriculture mais elles ont des difficultés d'accès à la terre. Comme l'illustre le graphique, ci-dessous, les hommes exploitent plus que les femmes l'essentiel des surfaces cultivées. Les femmes ne sont majoritaires que dans les parcelles d'exploitation de certaines espèces végétales d'où elles tirent principalement, des produits destinés prioritairement à l'alimentation de leur famille.

Graphique 1
Répartition des superficies et des parcelles cultivées selon le sexe



Source : Enquêtes agricoles Sénégal (Ministère de l'Agriculture Direction de l'Analyse des Prévisions et des Statistiques-2014)

L'essentiel des superficies contrôlées par les hommes sont mises en valeur pour des productions destinées prioritairement à la commercialisation et à la création de revenus pour le ménage. Globalement, seulement 16,4% des exploitations agricoles sont dirigées par des

femmes contre 83,6% pour les hommes. Les hommes, qui contrôlent 93,6% des superficies cultivées contre 6,4% pour les femmes, exploitent en moyenne de 1,3 ha (en 2014) là où les femmes n'exploitent, en moyenne, que des superficies dépassant rarement 0,4 ha.

En moyenne, 13,8% des femmes seulement sont propriétaires de leurs parcelles contre 86,2% pour les hommes. Les femmes, faiblement propriétaires de terre, ont plus recours à l'emprunt de terre et à des parcelles affectées à leurs groupements. Le niveau d'accès des femmes et des hommes à la terre est marqué par des disparités importantes.

Par rapport à l'accès par la location qui nécessite des capacités à payer, 23,2% de femmes ont recours à cette pratique contre 76,8% chez les hommes. Pour le recours à l'emprunt de parcelle, la proportion de femme ayant recours au prêt est de 40,7% contre 59,3% chez les hommes.

L'agriculture, disposant d'une marge de progression pour produire davantage du fait de la réserve de terres arables et/ou irrigables non encore exploitées, il importe de tenir compte du faible accès et contrôle des terres par les femmes. Cet état de fait, limite l'exploitation entière de leur potentialité en vue de gain de productivité, puisqu'elles constituent une part importante de la main d'œuvre active rurale agricole et non agricole. En effet, dans toutes les régions, elles tiennent un rôle déterminant autant dans les différents itinéraires agraires que dans les activités post récolte¹³, en matière de valorisation et de transformation des produits agricoles.

A propos de l'accès des femmes et des hommes aux intrants, la plupart des études réalisées pour apprécier la production agricole, ont établi que l'existence de différences de rendement entre les hommes et les femmes s'explique par les difficultés qu'elles rencontrent pour accéder aux intrants : semences améliorées, engrais et matériel agricole.

¹³ Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre 2 (SNEEG 2 - 2016/2026)

A titre illustratif, les femmes utilisent principalement des semences tirées de leurs réserves personnelles, du reste, faibles, alors que les hommes, en leur qualité de chef de ménage, sont quasiment les seuls bénéficiaires des semences et engrais distribués par les services de l'État même s'ils prennent les besoins des femmes dans leur déclaration préliminaire.

1.3.2.2.Sous-secteur de l'élevage

Tout comme dans l'agriculture, les femmes ont des rôles très importants dans l'élevage, mais ont un faible accès aux ressources. Cependant, le bétail est contrôlé par les hommes, qui le gèrent, même s'ils n'en sont pas les seuls propriétaires. Les femmes sont confinées dans l'aviculture et l'élevage des petits ruminants.

La commercialisation du bétail est, presque exclusivement, l'apanage des hommes à qui les femmes confient la vente de leurs propres animaux. Les femmes sont très peu informées des réalités du marché du bétail. Par contre, elles sont responsables de la vente du lait et de ses sous-produits. Les revenus qu'elles en tirent sont destinés à l'alimentation de la famille

1.3.2.3.Sous-secteur de la pêche

Au niveau de la pêche également, on note une différenciation des rôles masculins et féminins. La répartition des acteurs du sous-secteur de la pêche selon le genre dans les différents métiers de la pêche, révèle une forte présence des femmes dans la transformation des produits halieutiques. Au niveau de la pêche industrielle, elles interviennent le plus souvent en qualité de main d'œuvre temporaire. Elles perçoivent des salaires dérisoires et vivent des conditions de travail peu sécurisantes. Les rôles domestiques des femmes, les empêchent de participer aux activités plus rentables qui se déroulent la nuit au niveau des embarcadères, ou qui exigent des journées de présence en mer dans les embarcations pour l'organisation et le contrôle des activités de pêche. Dans le secteur industriel, l'importance des capitaux requis limite l'implication des femmes en tant qu'entrepreneur producteur.

Cependant, les femmes sont impliquées dans la production et le mareyage au niveau de la pêche artisanale. Les mareyeuses réussissent facilement à s'insérer dans les marchés immédiats des lieux de débarquement de poissons. En milieu pêcheur, la femme a, traditionnellement, la charge de la commercialisation du poisson ; parfois même, elle est propriétaire de barque.

Néanmoins, les marchés de l'intérieur nécessitant des moyens d'exploitation coûteux et de nombreux déplacements, sont dominés par les hommes. En revanche, les femmes sont majoritaires dans la transformation des produits de la pêche artisanale. Certaines d'entre elles, peu nombreuses, disposent de véritables entreprises individuelles employant presque exclusivement des ouvriers dont le nombre varie entre 4 et 10 hommes.

1.3.3. Secteur informel

Au sein de l'UEMOA, le secteur informel est défini comme l'ensemble des unités de production dépourvues d'un numéro d'enregistrement administratif et/ou de comptabilité écrite formelle. Selon A. MBAYE (2014)¹⁴, le secteur informel comprend toutes les activités opérant en dehors du système fiscal et légal, sur lesquelles nous ne disposons pas, d'informations statistiques fiables. Cette définition renvoie à la très grande diversité et à la complexité du secteur informel en Afrique.

Au Sénégal, le secteur informel non agricole emploie 2 216 717 personnes, soit 48,8% de la population active occupée estimée à 4 538 360 personnes par l'Enquête Sénégalaise sur les Priorités II (ESPS II). Ce secteur, qui a produit 4 336 milliards de FCFA en 2010, soit 39,8% de la production, a créé 2 655 milliards de FCFA de valeur ajoutée représentant 41,6% du PIB et 57,7% de la valeur ajoutée non agricole. (Source : Enquête Nationale sur le Secteur Informel au Sénégal réalisée en 2011 de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie – ENSIS-ANSD 2011)

¹⁴ MBAYE A. (2014) « *Le rôle du secteur informel pour la croissance, l'emploi et le développement durable* »

Selon la même source, le secteur informel vient au deuxième rang après le secteur primaire parmi les occupations féminines, mais ce sont les hommes qui y occupent les meilleures positions, néanmoins. Le secteur informel est majoritairement dominé par les hommes qui représentent 79,9% de l'ensemble des entrepreneur(e)s contre 20,1% pour les femmes. Les hommes présentent plus de capacités à se formaliser que les femmes notamment du point de vue de la technicité.

Les femmes sont actives dans la transformation des produits alimentaires et dans la vente des produits locaux. Toutefois, on assiste à l'émergence de femmes entrepreneurs qui jouent un rôle important dans le développement du commerce sous régional. Mais elles rencontrent de nombreuses barrières, telles que¹⁵ la méconnaissance des dispositions réglementaires visant à favoriser une meilleure intégration des marchés nationaux et la libéralisation des échanges au sein de l'espace sous régional ; la mauvaise application de ces dispositions ; les problèmes de disponibilité de services financiers adéquats ; les difficultés d'accès aux TIC, de gestion et de mobilisation des ressources ; le déficit d'infrastructures de transport et de communication adéquates.

L'analyse des rôles socio-économiques des hommes et des femmes, notamment dans les secteurs primaire et informel où les femmes sont plus présentes, montre l'existence de discriminations et d'inégalités de sexe. Or, plus le statut de la femme est faible, plus le pays concerné est sous développé. C'est pourquoi, les inégalités sexo-spécifiques font partie des indicateurs de niveau de développement renseigné dans les rapports périodiques publiés par le PNUD sur le développement humain durable dont l'indice d'inégalité de genre. Le Sénégal est classé au niveau mondial 125^{ème} sur 189 pays selon l'indice d'inégalité de genre, avec un indice d'une valeur de 0,523 en 2018, un peu au-dessus de l'indice moyen de l'Afrique subsaharienne qui est de 0,573. Malgré cette position occupée parmi les pays de l'Afrique subsaharienne, le Sénégal est logé dans le groupe des pays à développement humain faible. L'indice moyen au niveau mondial se situe à 0,114, la Suisse occupant la 1^{ère} place au niveau mondial avec un indice d'inégalité de genre de 0,037. (Source : PNUD, Rapport sur le Développement Humain 2019)

¹⁵ M Diop, E Tine et Salla (2005) *Étude prospective sur le renforcement des capacités des femmes dans le cadre du processus d'intégration régionale*- Centre CEDEAO du Développement du Genre- Dakar

1.4. DEFIS MAJEURS A L'ENTREPRENARIAT FEMININ

Les constats faits à travers l'analyse des rôles socio-économiques des hommes et des femmes dans la plupart des secteurs d'activités et particulièrement dans les secteurs primaire et informel où les femmes sont plus présentes, justifient l'ambition du Sénégal de développer l'entrepreneuriat féminin pour lutter contre les inégalités et disparités qui limitent la participation des femmes à l'économie moderne et la valorisation de leur travail dans l'économie de ménage.

Dans le sous-secteur de l'agriculture, l'indice d'entrepreneuriat féminin qui est le rapport entre le nombre de gestionnaires de parcelles de sexe féminin sur le nombre d'exploitants de sexe masculin, est assez illustratif de la situation de l'entrepreneuriat féminin dans ce sous-secteur. Il mesure le niveau d'entrepreneuriat agricole des femmes dans les exploitations agricoles. Au niveau national, la valeur de l'indice est égale à 0.3, ce qui signifie qu'il y a environ 3 exploitants femmes pour 10 exploitants hommes.

L'ambition du Sénégal est, donc, d'amener les femmes entrepreneures ou celles qui souhaiteraient le devenir, tant en milieu rural qu'urbain, à créer, gérer et développer des entreprises selon les normes de standard international dans des créneaux porteurs de l'économie du Sénégal et de l'Afrique.

C'est pourquoi, l'Etat promeut différents guichets de financement adaptés aux différents profils de femme en temps qu'actrice économique, permettant d'assurer le passage d'un profil de femmes à un autre.

L'actrice économique dont les besoins en financement ne sont importants parce qu'elle démarre avec une petite activité génératrice de revenus (AGR) doit pouvoir être accompagnée pour passer à l'étape Micro et Petite et Moyenne Entreprise (MPME) avant de finir à celle de Petite et Moyenne Entreprise (PME).

Toutefois, des défis majeurs se posent et doivent être pris en charge pour la promotion des femmes entrepreneures. Il s'agit, entre autres, du :

- a. Défi d'accès des femmes aux ressources productives, notamment la terre, les intrants et les équipements agricoles ;
- b. Défi de disponibilité des capacités des femmes à initier et entreprendre des actions de création d'entreprises modernes dans des créneaux porteurs de croissance au Sénégal ;
- c. Défi d'accès et d'optimisation du financement des besoins des femmes liés à la création et au développement de leurs entreprises ;
- d. Défi de la viabilité des entreprises des femmes au regard des multiples rôles qu'elles ont à assumer ;
- e. Défi de la disponibilité et de l'accessibilité de services et conseils d'appui technique aux femmes entrepreneures.

1.5. MICRO FINANCE ET SON CADRE JURIDIQUE : RAPPEL DE DEFINITION DE LA MICRO FINANCE, DE SON CADRE JURIDIQUE QUI REGIT L'INTERVENTION DES SFD DANS L'ESPACE DE L'UEMOA

Sous l'initiative de M. YUNUS, la micro finance a pris forme dans les années 70 au Bangladesh, bien qu'elle ait pris véritablement son essor dans les années 80. Elle a ainsi constitué une forme d'appui financier regroupant une diversité d'acteurs financiers également appelés systèmes financiers décentralisés (SFD) qui met à la disposition des populations généralement exclues du système bancaire classique, des services d'épargne et/ou de crédit. Ce sont des structures alternatives de financement de l'économie, diverses par la taille, le degré de structuration, les moyens techniques, financiers et humains, mises en œuvre pour les populations à la base, avec ou sans le soutien des partenaires extérieurs en vue d'assurer l'autopromotion économique et sociale de ses populations. L'expérience montre que la micro finance peut aider les pauvres à augmenter leur revenu, à créer des entreprises viables et à sortir de la pauvreté. La micro finance a permis à beaucoup de pauvres, notamment des femmes, de pouvoir entreprendre et, au finish, de devenir des entrepreneurs formels résolument tournés vers le changement et le progrès dans la mise en œuvre de leurs activités de production ou d'exploitation. En effet, en facilitant l'accès à des services financiers, la micro finance joue un rôle important dans la lutte contre les nombreuses dimensions de la pauvreté.

Les interventions en matière de micro finance sont encadrées au niveau sous régional et national dans l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain regroupant huit (8) pays dont le Sénégal, En effet, un cadre juridique régissant le fonctionnement des SFD fut mis en place sur la période 1993-2003, à travers une loi (Loi 95-03 ou Loi PARMEC¹⁶) préparée dans le cadre d'un projet d'appui de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI), piloté par la BCEAO avec le concours technique¹⁷ de la Société de Développement International Desjardins (SDID), et adopté par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en 1993. Cette loi a eu pour but de régir le fonctionnement des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, tout en protégeant les dépôts des sociétaires, la sécurisation de leurs opérations, l'autonomisation des SFD et la formalisation de leurs activités de financement du point de vue légal. Ladite loi fut votée par les Assemblées nationales des pays membres de l'UEMOA.

Dans sa volonté de prendre en charge les défaillances notées dans l'évolution du secteur de la micro finance, l'UEMOA, à travers ses autorités monétaires, est parvenue à réaménager le cadre juridique d'interventions des SFD dans son espace géographique dans le but de mieux maîtriser les risques et d'assainir le secteur. C'est ainsi que le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté, en 2007, une nouvelle loi régissant les interventions des SFD, avec des innovations importantes qui y sont introduites, notamment le renforcement du dispositif prudentiel à travers la BCEAO qui doit émettre désormais un avis de conformité pour toute demande d'agrément de SFD et assurer l'encadrement du système comptable des SFD en relations avec les ministères compétents des pays membres. En effet, les défaillances notées au cours de l'évolution des SFD durant plusieurs années, ont, aussi, amené l'UEMOA à renforcer la BCEAO, dans son rôle de régulateur du secteur financier et de veille au respect des normes requises pour assurer sa viabilité en accompagnant les SFD dans l'appropriation desdites normes.

Au Sénégal, la Direction de la réglementation et de la supervision des systèmes financiers décentralisés est chargée d'exercer la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances sur

¹⁶ PAREMEC : Projet d'Appui à la Réglementation sur les Mutuelles d'Épargne et de Crédit

¹⁷ En juin 1992, la Société Développement International Desjardins (SDID) a signé avec la BCEAO un protocole d'accord pour l'exécution du Projet d'Appui à la Réglementation sur les Mutuelles d'Épargne et de Crédit – UEMOA (PARMEC)

les SFD. A ce titre, elle doit, entre autres missions, veiller à l'application de la réglementation et assurer l'encadrement du secteur ainsi que le contrôle et le suivi permanents des SFD. Cette Direction assure aussi pour le compte du Sénégal le suivi des indicateurs établis par l'UEMOA pour apprécier périodiquement les performances des SFD dans les différents pays membres de l'Union.

CHAPITRE II : PROBLÉMATIQUE, QUESTION, OBJECTIF ET PERTINENCE DE LA RECHERCHE

Ici, nous allons identifier notre question de recherche après avoir posé notre problématique. Ceci nous permettra de déterminer nos objectifs de recherche.

2.1. PROBLEMATIQUE, QUESTION ET OBJECTIF DE LA RECHERCHE

Les stratégies de lutte contre la pauvreté des personnes ou groupes vulnérables ne peuvent réussir qu'à travers l'identification des processus d'émergence et d'émancipation socioéconomique pour les groupes les plus défavorisés, notamment les femmes et les jeunes, et avec une approche d'Empowerment. L'approche d'Empowerment combinant à la fois la valorisation des potentialités socioéconomiques du territoire et les potentialités des acteurs locaux, avec des services d'accompagnement et de renforcement des capacités, peut stimuler le dynamisme nécessaire à l'émergence des communautés pour leur participation effective au développement de leur territoire, en ce sens que le processus de développement est promu et déterminé par les acteurs et s'inscrit dans un contexte de développement économique endogène.

Les différentes études menées au cours de ces dernières années au Sénégal pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ont permis de mettre en lumière les limites conceptuelles, structurelles et opérationnelles des initiatives développées jusqu'à présent dans ce domaine.

En effet, dans la perspective de lutter contre la pauvreté, un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP1) couvrant la période 2003-2005 a été élaboré. Les rapports d'avancement dudit document sur la période d'exécution, ont toutefois indiqué que les améliorations concernant les groupes vulnérables sont jugées faibles. Le niveau de croissance atteint sur la période est en deçà de l'objectif minimum (7%) nécessaire pour créer suffisamment d'emplois, améliorer de façon significative les conditions de vie des populations et réduire la pauvreté de moitié en 2015. Cela est dû au fait que les

investissements prévus n'ont pas été alloués aux projets identifiés d'une part, et à l'absence de systèmes de protection sociale efficace, d'autre part.

Le diagnostic du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2 du Sénégal (DRSP 2, 2006-2010)¹⁸ portant sur la protection sociale, indique que les dispositifs formels y afférant mis en place sont confrontés à de sérieux problèmes de performance et des limites, dans leurs capacités à répondre aux besoins divers de protection sociale.

Ces dispositifs couvrent très peu de personnes (moins de 15% de la population sénégalaise) et de branches en dehors de la santé, de la retraite ou des prestations familiales. Ainsi, une grande majorité de la population que l'on retrouve dans les secteurs informel et rural, notamment des journaliers et des catégories de personnes vulnérables, n'est pas couverte par ces dispositifs formels et font le plus souvent recours aux systèmes dits traditionnels de solidarité et/ou à des systèmes alternatifs. (Source : DRSP 2, 2006-2010)

Cette absence de protection sociale est dès lors considérée comme l'un des principaux facteurs de maintien des pauvres dans un cercle vicieux de pauvreté et de création de nouveaux pauvres, notamment pour les acteurs du secteur informel et du secteur primaire, constituant ainsi un frein à l'accumulation du capital et à l'investissement, d'où l'exigence de renouveler les perspectives dans l'approche des questions de pauvreté.

La nécessité de changement de paradigme a amené les autorités publiques du Sénégal, avec l'appui des partenaires au développement, à intégrer de plus en plus la mission de protection sociale dans les finalités des politiques de lutte contre la pauvreté et à donner une priorité aux stratégies de développement économique des territoires ou pôles géographiques, pour intégrer concrètement les groupes en condition de pauvreté dans les processus de développement en cours.

¹⁸ <http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/DSRP2-FINAL-juin2006.pdf>

Ainsi, le Sénégal a défini en 2012 son programme de développement, spécifié par la Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (SNDES). Cette nouvelle stratégie qui a servi de cadre consensuel de coordination des interventions publiques, est axée sur la promotion d'une croissance économique solide, durable et inclusive, un développement équitable, l'augmentation du capital humain, la paix, la gouvernance, mais surtout la protection sociale.

En 2014, à la suite de la troisième alternance politique au Sénégal, la SNDES fut remplacée par le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est le référentiel national de la politique économique et sociale du gouvernement qui l'a adopté comme nouveau modèle de développement pour accélérer la marche du Sénégal vers l'émergence sur la période 2014-2035. Il est décliné en phases quinquennales articulées à des plans d'action bâtis sur des projets prioritaires et des réformes structurelles. La première phase est exécutée sur la période 2014-2018. La deuxième phase (2019-2023) est en cours.

Le PSE met l'accent sur la création de richesses et d'emplois, le développement des secteurs énergétiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations particulièrement à travers la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services essentiels.

« Les orientations stratégiques qui guident les initiatives à prendre pour traduire la vision du PSE en actions et résultats tangibles pour le bénéfice des populations sont les suivantes : (i) susciter la transformation de la structure de l'économie dans une dynamique de croissance forte et durable ; (ii) élargir l'accès aux services sociaux et la couverture sociale et préserver les conditions d'un développement durable ; (iii) répondre aux exigences de bonne gouvernance, à travers le renforcement des institutions et la promotion de la paix, de la sécurité et de l'intégration africaine. » (Plan Sénégal Emergent) ¹⁹

¹⁹ https://www.sec.gouv.sn/sites/default/files/Plan%20Senegal%20Emergent_0.pdf

La micro finance et l'autonomisation des femmes comptent parmi les secteurs d'intervention prioritaires où le gouvernement du Sénégal doit entreprendre des actions majeures au titre de la première orientation stratégique du PSE. Le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants et celui de la Micro finance et de l'Economie Solidaire du Sénégal devront privilégier les initiatives favorisant l'implication des femmes dans la vie active, leur permettant de rehausser leur productivité et facilitant leur autonomisation par l'amélioration de leur accès au crédit dans les secteurs productifs.

L'autonomisation des femmes a toujours suscité un intérêt et une curiosité intellectuelle ; car, étant une problématique majeure, elle est considérée dans l'analyse genre des entraves au développement et de la persistance de la pauvreté, dans tous les pays et plus particulièrement dans les pays africains dont beaucoup sont pauvres. Ainsi, grâce à l'actualité traitant ce sujet, nous sommes intéressés à la relation entre les projets d'autonomisation économique et les systèmes financiers décentralisés et à l'analyse de leurs contributions à la réduction des inégalités d'accès des hommes et des femmes au crédit.

En effet, tenant compte du problème d'accès à des ressources financières suffisantes, de la discrimination, de l'inégalité dans les partages de pouvoir et de la pauvreté d'un grand nombre de femmes, le gouvernement du Sénégal a mis en place des programmes de développement centrés sur la micro finance pour le financement des femmes ou développant un volet axé sur le financement de cette cible.

Il est constaté que l'évolution de la micro finance au cours de ces dernières décennies est marquée par une intégration de plus en plus forte des femmes dans les services financiers décentralisés en tant que membres, responsables et clientes de ces structures.

Ainsi, pour les politiques, les partenaires au développement et les femmes elles-mêmes, la micro finance est perçue et considérée comme un outil permettant de lutter contre la féminisation de la pauvreté et assurer l'autonomisation des femmes sénégalaises.

Toutefois, les difficultés que les femmes rencontrent pour accéder à des financements consistants, rembourser leurs créances et mener des activités rentables, nous ont conduits à vouloir questionner sur la pertinence des services proposés aux femmes ainsi que les approches utilisées.

Les premières structures de micro finance ont aussi tenté de pallier le déficit d'accès des femmes au financement, en soutien aux efforts de l'Etat du Sénégal, a constaté le Bureau d'études DCEG, en 2011, dans une de ses études. Mais, n'ayant pas interrogé préalablement les relations hommes/femmes face au contrôle des ressources financières, lesdites structures n'ont pu établir des stratégies genre bien adaptées, impliquant à la fois les hommes et les femmes et permettant un accès plus important et équitable à des ressources financières adéquates. (Development Consulting & Engineering Group DCEG, 2011, « *Etude sur l'apport de la micro finance a la Promotion de l'Egalite entre les sexes et l'autonomisation des femmes sénégalaises* »)²⁰.

Ainsi, l'étude questionne sur l'outil de la micro finance en tant que processus d'autonomisation et de renforcement du pouvoir des femmes. Elle intègre les débats et interrogations croissantes sur la capacité de la micro finance à réaliser ses promesses de développement socioéconomique de ses membres, principalement sur les mérites des modèles et approches adoptés par les SFD dans divers contextes.

Cette problématique permettra de faire le point sur les contraintes qui empêchent les femmes d'accéder à des services financiers de qualité et de faire une analyse très fine sur les bénéfices que les femmes tirent véritablement de leur accès aux services et produits des structures de financement décentralisés.

²⁰ https://www.wathi.org/laboratoire/initiatives/situation-des-femmes-mali-senegal/sit_femmes_senegal/etude-lapport-de-microfinance-a-promotion-de-legalite-sexes-lautonomisation-femmes-senegalaises/

De même, elle permettra de savoir si les projets de micro finance ont de l'impact sur les conditions de vie des bénéficiaires sur un long terme, ce qui laissera voir si ces projets ont mis en place des services non financiers en termes de stratégies d'accompagnement pour renforcer les capacités des femmes bénéficiaires et de suivi pour connaître l'évolution de leurs conditions de vie.

Cette étude vise donc à analyser la contribution des projets d'autonomisation économique des femmes et des systèmes financiers décentralisés à la réduction des inégalités de sexe en matière d'accès au crédit au Sénégal.

Partant de cet objectif, la question générale de recherche est la suivante : les projets d'autonomisation économique des femmes et les systèmes financiers décentralisés contribuent-ils à la réduction des inégalités de sexe en matière d'accès au crédit au Sénégal ?

De cette question découlent les questions spécifiques suivantes :

1. Comment a évolué l'ancrage institutionnel des Services publics en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, des stratégies, des projets du gouvernement en matière d'autonomisation économique de la femme et d'impulsion de la micro finance ;
2. Quels sont les mécanismes institutionnels de coordination, de planification et de suivi qui encadrent les interventions des projets dans les secteurs de l'autonomisation et de la micro finance au Sénégal ;
3. Quelle est la situation de référence de l'inclusion financière par rapport à l'observance de l'équité territoriale et de genre dans les interventions des SFD ?
4. Quels sont les fondements du partenariat entre les projets d'autonomisation économique des femmes et les systèmes financiers décentralisés ? Quels sont les stratégies développées au niveau des projets du gouvernement et des institutions de micro finance pour faire face à la pauvreté féminine et favoriser l'autonomisation des femmes sénégalaises ? Quels sont les résultats de ce partenariat en matière de réduction des inégalités et disparités de genre quant à l'accès des hommes et des femmes au crédit ?
5. Quels sont les effets induits des interventions des projets d'autonomisation économique des femmes ? Les projets ont-ils contribué à la lutte contre la pauvreté des femmes et à l'amélioration de leurs conditions de vie ?
6. Les projets d'autonomisation des femmes ont-ils contribué à la lutte contre la pauvreté des femmes et l'amélioration de leurs conditions de vie ?
7. Quelles sont les priorités d'action pour booster l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes ?

2.2. PERTINENCE DE LA RECHERCHE

La motivation de cette recherche est d'ordre académique et sa pertinence se situe dans l'importance d'offrir aux femmes des moyens de financement efficaces et adaptés à leurs conditions socio-culturelles mais également à leurs besoins économiques, et qui auront un impact durable sur leurs conditions de vie.

La recherche apportera une contribution à l'amélioration des connaissances sur la problématique d'autonomisation économique des femmes. En effet, la prise en compte de leurs expériences, évolution et vies quotidiennes se présente comme un meilleur repère pour évaluer l'impact des projets sur elles. Il importe de bien considérer la situation des femmes dans la recherche de solutions à leurs problèmes. Une bonne connaissance du contexte où vivent les femmes et de leurs capacités et compétences socioéconomiques sont incontournables pour toute stratégie de développement axée sur la lutte contre la pauvreté féminine.

Cette recherche est aussi nécessaire dans la mesure où peu d'études ont abordé l'analyse de la contribution des projets d'autonomisation économique et des systèmes financiers décentralisés à la réduction des inégalités d'accès au crédit entre les hommes et les femmes.

CHAPITRE III

RECENSION D'ECRITS

3.1. LA MICRO FINANCE, CONTEXTE GENERAL ET SITUATION AU SENEGAL, EFFETS POSITIF ET NEGATIF.

(i) *Définition du terme système financier décentralisé*

Selon la définition de la BCEAO, « le système financier décentralisé, autrement dit institution de micro finance, est une institution qui permet d'offrir des services financiers aux personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant sur la réglementation bancaire »²¹.

La décentralisation est un transfert de pouvoirs de l'état vers des personnes morales de droit public distinctes de lui. Elle est donc un système d'administration dans lequel le pouvoir de décision est exercé à la fois par l'État et par des personnes morales autonomes soumises au contrôle, principe de légalité et autorités étatiques. Autrement dit, la décentralisation est un transfert d'attribution de l'État à des collectivités ou institutions différentes de lui et bénéficiant d'une certaine autonomie de gestion. (Wikipédia)²²

(ii) *Compréhension de la micro finance*

A l'origine, la vocation des services financiers décentralisés était de participer au financement du développement, notamment en milieu rural ou périurbain, la micro finance étant considérée dans un tel contexte comme un outil au service du développement économique. Par la suite, de nouvelles formules de micro financement furent développées pour faire face à l'échec de nombreuses initiatives de production de crédit émanant des banques et des projets de développement. Ces formules ont consisté à la mise en place de

²¹ <https://www.bceao.int/fr/documents/quest-ce-quune-institution-de-microfinance-ou-systeme-financier-decentralise>

²² <https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9centralisation>

guichets de financement suivant une logique de segmentation de la clientèle avec des services financiers et non financiers plus étendus qui intègrent les orientations et les populations-cibles des programmes de lutte contre la pauvreté ; cela a participé à la mise en place de la micro finance dans son contenu actuel.

Ainsi, la micro finance mobilise des services financiers et non financiers tels que l'épargne, la micro-assurance, le transfert d'argent et la formation, dans le but d'appuyer le crédit et d'adapter ses interventions aux besoins des populations. (Source : SINE Ndèye, 2010, « Micro finance et développement au Sénégal : quelle transition ? » - Université du Québec en Outaouais)²³

(iii) Différence entre micro finance et micro-crédit.

Le microcrédit est considéré comme un produit de la micro finance, parmi d'autres. Il s'est développé spécifiquement avec les populations sans ou à très faible revenu. Par contre, la micro finance est une approche du développement économique qui est destinée aux populations à faibles revenus. Ainsi, si on doit s'attarder sur l'objectif de lutter contre la pauvreté on voit des différences sur la manière de faire car les finalités et les modes d'intervention permettent de distinguer ce qui relève du microcrédit ou de la micro finance.

(iv) Des modes d'intervention diversifiés

L'analyse faite des modes d'intervention par Sine, N. (2008) dans le cadre du financement des populations pauvres, nous renseigne sur les formes institutionnelles prises par la micro finance au Sénégal et au niveau de l'UEMOA en termes de projets, d'expériences de crédit, de mutuelles ou de coopératives d'épargne et crédit. Il peut être retenu de cette analyse que les formes institutionnelles dépendent du mode d'intervention choisi qui peut être basé sur la participation des membres ou l'accompagnement des clients.

Dans le premier cas de figure, les populations sont financées grâce à la mutualisation des ressources et à l'action collective des sociétaires. Les structures mutualistes qui constituent

²³ <https://www.erudit.org/fr/revues/es/2008-v39-n2-es3871/044106ar/>

la grande majorité des SFD au Sénégal sont dans ce cas de figure et proposent à leurs sociétaires divers produits et services financiers. Le plus souvent, ces structures mutualistes sont constituées en grands réseaux qui dominent le secteur de la micro finance.

Dans le second cas de figure, peuvent être logées les expériences de structures non mutualistes, notamment les projets à volet crédit ou les projets de crédits directs mis en place par le Gouvernement ou des partenaires techniques financiers. Dans leurs interventions, ces projets contractualisent leurs portefeuilles de crédits avec les SFD, comme c'est le cas avec les projets d'autonomisation économiques mis en place par le Gouvernement du Sénégal. Les bénéficiaires de leurs interventions sont organisés et formés en gestion administrative et sur les itinéraires techniques de mise en œuvre des activités financées. (Source : Sine, N. (2008). Micro finance et développement au Sénégal : quelle transition ? Revue Économie et Solidarités, 39 (2), 101–115)²⁴

(v) *Critique du microcrédit*

L'attribution du Prix Nobel de la paix à Muhammad Yunus, surnommé « Avocat de l'argent des pauvres », a suscité beaucoup de réactions positives à l'échelle internationale de la part de partisans du microcrédit mais aussi des critiques dont celui d'Alexander COCKBURN, publié dans un dossier thématique de la Revue Genre en Action, intitulé « Le mythe du microcrédit ».

Selon cet auteur, ce qui n'a pas été évoqué au sujet de la portée du microcrédit par rapport aux cibles auxquelles il s'adresse véritablement, est que les réalisations globales des interventions portant sur ce type de financement profitent plus à la cible des « moyens pauvres » qu'à celle des personnes indigentes qui vivent dans l'extrême pauvreté à qui ce type de financement destiné.

Il s'y ajoute que dans beaucoup de cas d'interventions portant sur le microcrédit, les impacts sur les conditions de vie des bénéficiaires, en majorité des femmes, restent mitigés et ceux

²⁴ . <https://doi.org/10.7202/044106ar>

d'entre eux n'arrivant pas à satisfaire leurs besoins essentiels avec le microcrédit, sont nombreux, comme le montrent des études détaillées sur la portée et les performances du microcrédit dont celle Gina Neff réalisée sur des expériences de la Gramen Bank.

Dans le même article, selon un autre auteur, Thomas Dichter²⁵, il faudrait des crédits de montants plus élevés, octroyés à des taux d'intérêt plus faibles sur une durée à plus long terme, qui puissent aider véritablement les femmes pauvres à entreprendre et assurer leur contribution au développement économique. Car, il existe des pays bien connus, notamment le Bangladesh et la Bolivie, à travers la réussite de leurs programmes de microcrédits mais qui font partie des pays les plus pauvres dans le monde. (Source : Revue Genre en Action, « *Le mythe du microcrédit* »²⁶).

3.2.FEMME ET PAUVRETE

(vi) *Les effets de la mondialisation sur les femmes*

Dans son rapport 2000 portant sur « Le progrès des femmes dans le monde », l'UNIFEM a constaté que la mondialisation de l'économie, l'endettement et les politiques d'ajustement structurel impactent négativement la vie des femmes et des filles.

En effet, les mesures d'ajustement structurel riment avec l'austérité budgétaire, voire la réduction des dépenses publiques, notamment celles portant sur les programmes sociaux, et les femmes qui en sont les premières victimes se voient obligées à devoir s'y adapter et prendre en charge certaines dépenses sociales par leurs propres moyens à la place des pouvoirs publics.

Dans cette situation, beaucoup de filles sont retirées de l'école pour mener des activités génératrices de soutien à leur famille, si elles ne restent dans le ménage pour appuyer leurs parents dans les travaux domestiques parce que leurs parents sont impactés par la

²⁵ www.microfinancegateway.org

²⁶ <https://www.genreenaction.net/Le-mythe-du-microcredit.html>

mondialisation. Ledit rapport biennal de l'UNIFEM met en évidence le lien entre l'endettement accru et la baisse de l'inscription des filles dans les écoles secondaires.

Selon toujours la source citée, la privatisation des services de santé est, également, une des conséquences de cette situation et les femmes en pâtissent vu les nombreux problèmes de santé auxquels elles sont confrontées de plus en plus, notamment la hausse mortalité maternelle et la malnutrition dans les pays en développement et dont la prévention nécessite des moyens qui ne sont pas à leur portée, vu leur état de pauvreté. (UNIFEM, 2000, « Le progrès des femmes dans le monde »)

(vii) Femme, pauvreté et travail

La réduction de la pauvreté et l'avènement d'une société égalitaire entre les sexes passent inéluctablement par l'amélioration de la sécurité économique de la femme, ce qui dépend dans une très grande mesure de l'obtention d'un emploi décent par la femme. Des statistiques d'UNIFEM sur « Les femmes, le travail et la pauvreté » montrent que le nombre de femmes ayant un emploi informel est généralement plus élevé que le nombre d'hommes étant dans la même situation d'emploi dans bon nombre de pays.

Il s'y ajoute que dans cette même situation, les emplois informels des femmes sont plus précaires, avec des salaires trop faibles pour subvenir à leurs besoins vitaux et sortir leurs ménages de la pauvreté. Une telle situation appelle de la part des pouvoirs publics des efforts importants pour promouvoir des emplois décents dans le secteur formel comme informel, sans quoi il sera difficile de régler les problèmes d'iniquité et de disparité de genre qui sont en rapport avec l'incidence élevée de la pauvreté d'une manière générale et particulièrement chez les femmes. (Source : UNIFEM, 2005, Rapport sur « *Le progrès des femmes à travers le monde* »)²⁷

(viii) Empowerment des femmes

La déclaration de Pékin, dans son épigraphe 13, présente l'*Empowerment* des femmes comme une stratégie-clé du développement : « *L'Empowerment des femmes et leur pleine participation*

²⁷ https://www.genreenaction.net/IMG/pdf/PoWW2005_overview_fre.pdf

dans des conditions d'égalité dans toutes les sphères de la société, incluant la participation aux processus de décision et l'accès au pouvoir, sont fondamentaux pour l'obtention de l'égalité, du développement et de la paix". Cependant, ce terme d'*Empowerment* est utilisé d'une manière si large qu'il perd souvent tout sens. Il n'existe d'ailleurs pas véritablement de consensus clair au tour de sa signification. (Source : Verschueren, Christine. "L'Empowerment, des approches contrastées ; études de cas en Amérique latine", in Christine Verschueren et Fenneke Reysoo, Genre, pouvoirs et justice sociale, Cahiers Genre et Développement, n°4, Genève, Paris : EFI/AFED, Harmattan, 2003, pp. 235-250)²⁸

(ix) *Émancipation féminine ... ?*

La micro finance participe d'une manière générale, à la lutte contre la pauvreté des populations et, particulièrement, à l'Empowerment des femmes qui constituent la grande majorité de ses bénéficiaires, vu les effets positifs directs que la micro finance produit à travers ses interventions auprès de femmes bénéficiaires, notamment en favorisant leur émancipation. L'Empowerment des femmes est difficile à circonscrire, voire à évaluer, mais il peut être appréhendé à travers l'évolution du statut de la femme sous les effets du crédit obtenu auprès d'une structure de micro finance. Il s'agit, notamment d'effets sur la division sexuelle des rôles et des responsabilités selon les sphères d'activités. Il arrive souvent que la femme dont l'activité est financée à travers la micro finance, voie son statut amélioré avec l'augmentation de ses revenus et elle joue dans son ménage des rôles tout à fait émancipés comparés aux rôles qui leur sont traditionnellement déterminés par la société dans laquelle elle vit, ce qui participe à la réduction des inégalités de rôles socioéconomiques entre les hommes et les femmes. (Source : Revue ADA DIALOGUE n°37 Mai 2007, « *Micro finance et Genre : Des nouvelles contributions pour une vieille question* »)²⁹.

(x) *Les organisations mises en place en Afrique pour l'appui aux femmes*

Selon *Revue Tiers Monde*, 2009, Vol.200(4), pp.805-820, la Communauté internationale, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, cherche de plus en plus à accroître l'autonomie économique des femmes et s'est fixée l'objectif d'y arriver grâce à la mise en

²⁸ <https://books.openedition.org/iheid/5684?lang=en>

²⁹ https://www.genreenaction.net/IMG/pdf/FAITDialogue_37_FR.pdf

œuvre de plans d'actions définis dans ce sens dans les pays membres, notamment en Afrique, et impliquant d'autres acteurs et partenaires institutionnels concernés par cette problématique, parmi lesquels la Banque Mondiale. Cette dernière dispose depuis 2007 de son plan d'action pour promouvoir l'autonomie économique à travers la réduction des inégalités de sexes en matière d'accès au foncier, aux infrastructures de base, aux emplois décents et aux ressources financières. Des initiatives en micro finance importantes en faveur des femmes sont également développées dans la perspective d'accroître leur autonomie économique et de lutter contre la pauvreté féminine. Il faut noter que plusieurs organisations de la société civile travaillant dans la défense des droits fondamentaux des femmes dont des ONG nationales, participent à ces initiatives. (Source : GUEYE, Nd. Fatou, 2018, « *Travail final portant sur le cours écoles de pensée en gestion de projets* », sous la direction du Professeur Christophe LEYRIE – Université du Québec à Chicoutimi)

(xi) *Situation des femmes au Sénégal et les organisations mises en place en Afrique pour l'appui aux femmes*

La société sénégalaise est traditionnaliste et patriarcale à l'image des sociétés africaines. La situation des femmes au Sénégal est, ainsi, fortement tributaire de la tradition et s'explique par le fait que les rôles des hommes et des femmes sont déterminés par la société à travers une construction des relations de genre qui met l'homme au-dessus de la femme qui lui est soumise.

Mais cette situation a commencé à changer grâce au plaidoyer des élites intellectuelles féminines et des organisations de la société civile autour de la promotion et de la défense des droits de la femme. Grâce à ce plaidoyer, la Constitution sénégalaise a établi l'égalité de droit entre l'homme et la femme. Ce principe est respecté et ce faisant, la femme et l'homme sont d'égale dignité.

Aujourd'hui les femmes jouent des rôles de plus en plus importants au Sénégal et exercent des fonctions importantes dans l'administration publique et le secteur privé aux plus hauts niveaux. A l'Assemblée nationale qui est la seconde institution du Sénégal, la parité est respectée dans le partage des sièges de député. (Source : GUEYE, Nd. Fatou, 2018, « *Travail final portant sur le cours écoles de pensée en gestion de projets* », sous la direction du Professeur Christophe LEYRIE – Université du Québec à Chicoutimi)

(xii) La micro finance au Canada

Au Canada, la micro finance poursuit un but non lucratif et se donne comme vocation de soutenir les personnes vulnérables qui n'ont pas accès au système financier classique, de manière à leur offrir une opportunité d'entreprendre et de s'auto développer pour devenir entrepreneur.

Vu le risque élevé lié à ce type d'intervention, les programmes de crédits travaillent de plus en plus sur des modèles de prêts de groupe pour faire valoir la caution solidaire avec des montants de crédits faibles, réduisant ainsi les risques. Les financements font l'objet de suivi continu afin de pouvoir obtenir de bons remboursements. Les programmes de crédits accordent également des prêts individuels et exigent dans ce cas une garantie ou l'aval d'un tiers.

3.3. FEMME ET MICRO FINANCE

(xiii) La problématique genre et micro finance

La Communauté internationale s'est fixée des Objectifs de Développement Durable (ODD) au nombre de 17 autour desquels les pays membres des Nations Unies doivent articuler leurs politiques et stratégies nationales de développement. L'ODD 5, vise à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». L'ODD 5 réitère l'ordre de priorité accordée par la Communauté internationale à la prise en compte du genre dans le développement des pays tel qu'il a été préconisé à travers les OMD qui ont été fixés dans les mêmes condition en 2000 jusqu'en 2015. L'ODD 5 est une réplique de l'OMD 3.

En effet, les femmes sont confrontées à beaucoup de problèmes qui limitent leur contribution au développement de leurs pays. Il s'agit, entre autres problèmes, de la faible représentation des femmes dans les instances de décision, la discrimination entre les hommes et les femmes dans le domaine du Droit à travers les lois et textes réglementaires, l'inégalité entre les sexes par rapport à l'accès aux ressources financières ainsi qu'aux opportunités d'emploi et de création de revenus.

Afin d'assurer l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes, le Sénégal a élaboré et mis en œuvre une stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG) depuis 2005 et dont la deuxième phase est en cours d'exécution sur la période 2016-2026. Également, le Sénégal a entrepris dans plusieurs secteurs d'activités des programmes de développement dans lesquels une place importante est accordée à l'accompagnement des femmes pour la formalisation de leurs initiatives et au financement de leurs projets à travers les systèmes financiers décentralisés pour favoriser l'autonomisation des femmes. En dehors desdits programmes, des fonds sont aussi mis en place par le Sénégal pour renforcer l'accès des femmes au crédit et soutenir l'entrepreneuriat féminin dans des conditions allégées, notamment le Fonds national de crédits pour les femmes et le Fonds national pour l'entrepreneuriat féminin.

Toutefois, comme l'a constaté le Cabinet d'études en développement -Development Consulting & Engineering Group (DCEG)- dans une de ses études³⁰, les fonds de micro finance mis en place ont certes participé au développement des activités génératrices de revenus des femmes, mais pour autant, leurs interventions n'ont pas véritablement produit les impacts attendus par rapport au renforcement du pouvoir des femmes ou pour leur autonomisation. Or, a ajouté le Cabinet, pour lutter contre la pauvreté des femmes et leur vulnérabilité, il faudrait, au préalable, diagnostiquer les relations entre les hommes et les femmes dans le contrôle des ressources financières et élaborer des stratégies genre bien adaptées aux résultats du diagnostic à travers un processus participatif et inclusif impliquant toutes les parties prenantes. C'est là deux conditions importantes que les financements destinés aux femmes doivent satisfaire.

(xiv) Femmes et micro finance : des effets contrastés

Dans un article de la Revue Genre en Action consacré au thème « micro finance et genre », Susy Cheston a mis en relief les effets contrastés de la micro finance sur les femmes. Selon elle, certaines études sur l'utilité de la micro finance vis-à-vis des femmes, concluent à des résultats plutôt positifs, notamment la réduction de la violence domestique et des

³⁰ DCEG, 2012, « Étude sur l'apport de la micro finance à la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sénégalaises »

améliorations dans beaucoup de domaines (pouvoir d'achat, pouvoir de décision, accès aux soins de santé, accès à la propriété.

Inversement, d'autres analyses mettent en avant des effets négatifs : détournement des prêts par les hommes, détournement des entreprises lorsque celles-ci deviennent profitables, exacerbation de la violence intraconjugale, alourdissement des responsabilités, surcharge de travail et fatigue, etc. Alors que ce qu'il faut vraiment, selon toujours Susy Cheston, c'est d'analyser cette diversité de résultats en fonction de la diversité des contextes locaux en matière de relations hommes/femmes et de normes sociales, très variables quant au rôle des femmes et à leur degré d'autonomie financière. Également, il est important de montrer que, même dans des contextes très peu favorables à l'émancipation et à l'autonomie financière des femmes, celles-ci jouent un rôle financier très actif mais souvent peu visible car exercé de manière souvent « clandestine ». (Source : Genre en Action, « *Femmes et micro finance : des effets contrastés*³¹ »).

³¹ <https://www.genreenaction.net/Femmes-et-microfinance-des-effets-contrastes.html>

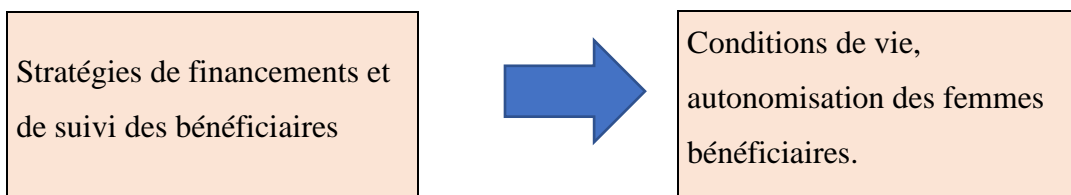
CHAPITRE IV

CADRE CONCEPTUEL

Notre étude portant sur l'autonomisation économique des femmes en rapport avec la micro finance, nécessite de s'intéresser à quelques concepts importants qui ont été tirés de la revue de la littérature. La question de recherche étant : les **projets d'autonomisation économique des femmes et les systèmes financiers décentralisés contribuent-ils à la réduction des inégalités de sexe en matière d'accès au crédit au Sénégal ?**

Notre cadre conceptuel peut être subdivisé en deux parties articulées autour d'une variable principale et dépendante, à savoir celle des conditions de vie, de l'autonomisation des femmes bénéficiaires et de variables indépendantes qui sont les stratégies de financement et de suivi des bénéficiaires et qui agissent chacune sur les conditions de vie des bénéficiaires.

Figure 1
Schéma des variables



4.1. DEFINITION DES CONCEPTS

- **Autonomisation**

Elle induit un questionnement sur l'accès des femmes aux ressources, la rentabilité des activités, la pérennisation de celles-ci, mais aussi à la prise en charge des propres besoins des femmes.

- **Conditions de vie des femmes bénéficiaires**

Concernant la variable principale qu'est les conditions de vie. Elle est considérée comme un ensemble de facteurs qui caractérisent la survie d'un être humain. Ces facteurs sont l'alimentation saine et équilibrée, l'accès aux soins de santé, à l'éducation des enfants, à un cadre de vie sain comprenant l'hygiène, l'eau et l'assainissement, la situation financière ainsi que les conditions de travail.

- **Stratégie de financement**

La notion de stratégie de financement sous-entend plusieurs interprétations dont principalement :

- a. Appuyer la révision des fonds mis en place par l'État dans leur organisation, leur ciblage et leur stratégie ;
- b. Porter le plaidoyer également en faveur de l'accroissement des ressources financières au profit des femmes ;
- c. Maximiser les effets du financement destiné aux femmes ;
- d. Adopter des pratiques saines et de gestion rigoureuse des fonds de financement des femmes ;
- e. Inciter, impulser et initier des dynamiques de développement durables ;
- f. Créer un cadre neutre de concertation locale avec les services techniques d'encadrement, les projets de promotion des femmes, les acteurs financiers et non financiers et les bénéficiaires ;
- g. Assurer un suivi régulier sur le terrain, permettant d'anticiper les défaillances des bénéficiaires.

- **Inclusion financière**

Selon l'ONG internationale de droit luxembourgeois « **Appui au Développement Autonome -ADA** » qui s'intéresse à la micro finance d'impact dans les pays du Sud, notamment africains, « l'**inclusion financière** peut être définie comme l'ensemble des dispositifs mis en place pour lutter contre l'exclusion bancaire et financière. L'inclusion financière englobe toute une gamme de produits et services financiers et non financiers rendus accessibles aux populations pauvres et vulnérables. Elle permet à ces populations de financer leurs activités, d'épargner, de subvenir aux besoins de leurs familles et de se protéger contre les risques de la vie courante »³².

L'Alliance pour l'Inclusion financière (AFI), créée en 2008 et regroupant 114 membres provenant de 94 pays émergents et en développement dont 43 membres africains parmi lesquels la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest depuis 2011, ambitionne de favoriser l'inclusion financière des personnes non bancarisées à travers l'accompagnement des membres dans le cadre de partenariat public/privé, le soutien à des activités à fort potentiel inclusif et l'échange d'expériences en matière d'inclusion financière, etc. C'est au titre dudit partenariat que le Sénégal a entrepris, en 2016/2017, l'enquête sur la situation de référence de l'inclusion financière au Sénégal (ESRIF-ANSD 2017)

Comme indiqué dans le rapport de cette enquête réalisée par l'ANSD, les membres de l'AFI ont convenu d'appréhender l'inclusion financière à travers quatre domaines pour la définir et l'évaluer, à savoir : **(i)** l'accès aux services financiers, **(ii)** leur utilisation, **(iii)** leur qualité et **(iv)** le bien-être ou effets/impacts induits par ces services³³. Les services compétents du Ministère en charge de l'Economie et des Finances du Sénégal, notamment la Direction de la Réglementation et du Suivi des SFD et l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) ont adopté cette démarche dans ESRIF-ANSD 2017.

³² <https://www.ada-microfinance.org/fr/a-propos-de-ada/definition-inclusion-financiere>

³³ <https://www.afi-global.org/sites/default/files/afi%20policy%20paper-datameasurement%20french.pdf>

4.2. LES APPROCHES D'INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

On distingue l'approche « femme et développement » et l'approche « genre et développement » dans les pays du Sud.

- **Approche femme et développement**

L'approche FED tente de répondre aux besoins des femmes par la conception et la mise en œuvre de projets spécifiques aux femmes. Avec l'approche FED, l'octroi du crédit pour le financement des activités des femmes et des programmes de formation spécifique aux femmes ont été développés. Mais comme l'approche Intégration des Femmes au Développement (IFD), l'approche FED a, également, ignoré les relations hommes-femmes et les différences qui marquent ces relations tant dans les familles que dans les communautés. Les deux approches ont eu comme effets positifs majeurs, l'amélioration des conditions de vie des femmes et des familles avec les revenus, alors que les inégalités n'ont pas évolué et la position sociale des femmes n'a pas pu connaître les changements recherchés avec ces approches.

- **L'approche genre et développement**

A la différence de l'approche FED, l'approche genre et développement (GED) accorde une place importante aux relations hommes-femmes et aux différences qui marquent ces relations pour en prendre compte dans les actions de développement avec des pratiques discriminatoires visant l'équité et l'égalité entre les deux sexes dans les domaines d'actions concernés.

En effet, les biais de genre constituent sans conteste un frein à la réduction de la pauvreté et au développement d'un pays, notamment dans un pays sous développé comme le Sénégal où il existe beaucoup d'inégalités et de disparités de sexes relevables au niveau des différents paramètres économiques, sociaux, politiques et juridiques, et qui sont très peu favorables aux femmes. L'on a observé que malgré une certaine protection juridique, la femme subit une assez forte discrimination sociale, en particulier, en milieu rural, où culture, coutume et religion contribuent à la confiner à ses rôles les plus traditionnels et à limiter son accès aux mêmes opportunités que l'homme.

L'inégalité des droits dans la pratique et la persistance des préjugés socioculturels à l'égard des femmes se manifestent aussi bien au niveau politique, au niveau de l'emploi et de l'accès aux services sociaux de base, qu'au niveau de l'accès à la propriété et aux autres ressources. La division sexuelle du travail et le mode d'affectation des tâches aux hommes et aux femmes ne font qu'accentuer le niveau de dépendance des femmes vis-à-vis des hommes.

Ainsi, une vision nationale Genre a été dégagée par l'ensemble des acteurs, ainsi formulée : « construire avec la participation de tous les acteurs de développement, un Sénégal sans discrimination où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de contribuer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance » (SNEEG, page 2)³⁴. Cette vision a orienté l'élaboration, en 2005, de la Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG) qui, du fait de son caractère transversal, doit être mise en œuvre à travers les différentes politiques sectorielles et les programmes définis pour réaliser les objectifs de croissance et de développement.

³⁴ <http://www.csoplcp.gouv.sn/pasneeg/documents/SNEEG2.pdf>

CHAPITRE V

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

5.1. POSITIONNEMENT EPISTEMOLOGIQUE

Le positionnement épistémologique présente une grande importance au niveau des travaux de recherches. Il permet de connaître la logique générale du sujet étudié. De ce fait, pour mieux comprendre l'impact des projets de micro finance sur l'autonomisation de la femme sénégalaise nous avons choisi d'adopter une approche holistico-inductive. Dans cette recherche nous utiliserons des données qualitatives de types secondaires pour réaliser la partie analyse.

5.2. METHODE DE COLLECTE DES DONNEES : RECHERCHE ET EXPLOITATION DE DOCUMENTS APPROPRIES

Notre étude réalisée sur l'analyse de la contribution des projets d'autonomisation économique des femmes et des systèmes financiers décentralisés à la réduction des inégalités de sexe en matière d'accès aux crédits au Sénégal est faite sur une base qualitative à l'appui de données secondaires. La méthode d'analyse par données secondaires consiste à utiliser des données déjà existantes. Celles-ci sont tirées de sources officielles émanant, entre autres :

- a. Du ministère en charge du mécanisme genre qui, en synergie avec les autres ministères du gouvernement du Sénégal veille à la prise en compte du genre dans les politiques et les stratégies nationales et sectorielles de développement ;
- b. Des ministères en charge de l'économie, des finances, du budget et du plan pour ce qui coordonne les cadres de coopération au développement les partenaires techniques et financiers, la programmation pluriannuelle du développement, la budgétisation sensible au genre ;
- c. Des enquêtes nationales de référence effectuées périodiquement au Sénégal par les services de l'Etat sur la démographie, le profil de pauvreté, l'agriculture, le secteur informel, l'inclusion financière et économique, la qualité des services financiers offerts dans le secteur financier, etc.

Nous avons aussi choisi la méthode d'analyse par données secondaires à cause des nombreux avantages qu'elle présente, notamment l'accès à plusieurs documents offerts par les organisations crédibles, revus par les pairs et dont les données permettent de remettre en question le fond des travaux de recherche. Il s'y ajoute que cette méthode permet de gagner du temps pour mieux analyser les données recueillies et les interpréter.

Cette méthode a aussi l'avantage de permettre la vérification des résultats d'autres chercheurs et elle est accessible à peu (ou pas) de frais pour l'analyste. Enfin, les données secondaires permettent un retour sur le passé et d'analyser le changement à partir d'indicateurs prélevés en temps réel. Nous avons aussi consulté des mémoires de master et des thèses portant sur le sujet de recherche.

5.3. DUREE DE L'ETUDE

Cette étude a véritablement commencé en juillet 2019 et s'est déroulée jusqu'à la fin du mois d'avril 2020. La revue de littérature s'est réalisée du début jusqu'à la fin de l'étude. Le traitement et l'analyse des documents obtenus, suivis de la rédaction du mémoire ont été réalisés au cours de la période du mois d'aout 2019 à Avril 2020, avec des retours aux sources de documentation pour des compléments d'informations. Le premier dépôt a été effectué en fin mai 2020.

5.4. LA COLLECTE DES DONNEES

5.4.1. Les instruments de collecte

La collecte des données est d'une importance capitale. C'est la raison pour laquelle le chercheur doit choisir la méthode parfaite qui lui permettra d'avoir les données nécessaires pour soutenir les hypothèses de sa recherche. De ce fait, dans notre travail nous avons choisi d'utiliser des données secondaires. L'analyse est donc réalisée sur la base de documentation produite par des sources officielles émanant d'institutions publiques sénégalaises, sous régionales ou du système des Nations Unies. Des sources universitaires sont également consultées. Les sources sont répertoriées dans la bibliographie, aux dernières pages du mémoire.

Les documents consultés ont été choisis suivant la méthode d'échantillonnage non probabiliste au jugé. En effet, nous avons sélectionné cette méthode à cause des nombreux documents portant sur notre thème de recherche. De plus, suivant notre choix de travailler avec des données secondaires, nous nous sommes basés sur les types de projet ; les revues par les pairs mais surtout les objectifs et le cadre conceptuel formulés au début de notre travail afin qu'il y ait une cohérence dans l'étude.

5.4.2. Analyse des données

A cet effet, la première étape consiste à l'identification des objectifs de réalisation de différents mémoires et rapports. La deuxième étape a porté sur le recensement des responsables de ces différents documents pour vérifier la pertinence et la qualité du travail. Ensuite, la troisième étape s'est focalisée surtout sur l'information recueillie, notamment en ce qui a trait à la période à laquelle elle a été collectée et aux méthodes qui ont présidé à sa collecte.

Enfin, la dernière étape a procédé aux comparaisons des résultats des différents documents afin de déterminer les principaux axes de leur inter-correspondance. L'interprétation des résultats relatifs à l'environnement de financement des femmes ainsi que l'autonomisation et l'amélioration des conditions de vie durable des femmes bénéficiaires s'est faite à l'aide d'une grille d'interprétation qualitative construite à cet effet qui est dans la partie interprétation.

5.4.3. Difficultés rencontrées pour la recherche

Nous avons rencontré quelques difficultés pour la collecte de données et qui s'expliquent notamment par certains faits dont :

- a. Le fait que certaines institutions viennent de débiter l'archivage de documents sur leur site internet et que beaucoup de documents restent à consulter sur pièce parce que n'étant pas encore en ligne, ce qui suppose une présence sur site des institutions ;
- b. Le faible fonctionnement des sites en ligne de certaines institutions ;

- c. Le fait que certains documents sont classés confidentiels soumis à un usage interne, et sont interdits d'usage publics ;
- d. Le fait que beaucoup de sources documentaires institutionnelles en ligne consultées sont en dehors du Canada, situation qui n'a pas facilité la communication avec les responsables capables d'apporter certains compléments d'informations ;

Malgré ces multiples difficultés, un nombre important de documents nécessaires pour la réalisation de notre étude ont pu être exploités.

5.4.4. Limites méthodologiques

L'analyse de données secondaires pour notre travail de recherche aurait été plus intéressante avec la réalisation d'une collecte sur le terrain permettant de faire des entretiens et d'administrer des questionnaires auprès des catégories d'acteurs concernées notamment les femmes, le personnel des programmes de développement et des SFD. La présence sur le terrain aurait permis d'analyser les conditions de vie des femmes et leurs évolutions et de mieux adresser les résultats de la recherche notamment en ce qui concerne les impacts de la contribution des projets d'autonomisation économique et des SFD à la réduction des inégalités d'accès au crédit entre les hommes et les femmes. Toutefois, nous avons réussi à atteindre les objectifs de notre recherche que nous ne manquerons pas de poursuivre et d'approfondir si l'opportunité se présentait dans le cadre d'autres cheminements professionnels.

CHAPITRE VI

PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE

Dans ce chapitre, nous donnerons, d'abord, un aperçu sur l'évolution de l'ancrage institutionnel par la création de départements ministériels qui se voient confier l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ou stratégies gouvernementales en matière d'autonomisation économique de la femme et d'impulsion de la micro finance.

Cela nous amènera à aborder les résultats de recherche autour des mutations et du renforcement de l'ancrage institutionnel des secteurs de l'autonomisation économique des femmes et de la micro finance, notés à partir de l'an 2000.

Ainsi, nous mettrons en exergue les changements apportés par le Sénégal dans la définition des priorités nationales, la programmation budgétaire des dépenses publiques et la coopération au développement pour faire face à la pauvreté féminine et favoriser l'autonomisation des femmes.

Toujours, au titre desdits changements importants qui seront abordés dans ce chapitre, le Sénégal a misé sur une approche programme/projet renforcé plus que par le passé, intégrant à la fois des services financiers et non financiers³⁵ pour appuyer les populations pauvres ou vulnérables dans l'élaboration, le financement, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de leurs projets, suivant une démarche participative impliquant les acteurs locaux.

Il a, également, misé sur la contractualisation systématique des lignes de crédits avec les SFD pour confiner l'Etat dans la régulation de la production de crédits et le désengager des processus de financement des projets.

³⁵ Services non financiers : formation et communication orientées vers le renforcement des capacités, équipement d'allègement des travaux de la femme,

Nous aborderons et analyserons, par la suite, les résultats de recherche par rapport à la place des SFD dans le secteur financier au Sénégal et leurs rôles dans la promotion de l'inclusion économique, financière et sociale, à l'appui des résultats de l'enquête de 2017 sur la situation de référence de l'inclusion financière réalisée par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

Enfin, nous traiterons des fondements du partenariat entre les projets d'autonomisation économique des femmes et les systèmes financiers décentralisés. A ce titre, nous analyserons, à l'appui d'indicateurs de micro finance fournis par la DRS, les résultats de ce partenariat en matière de réduction des inégalités et disparités d'accès au crédit entre les hommes et les femmes. Les résultats de ce partenariat devant être consolidés et renforcés, l'analyse sera complétée par des recommandations en termes de priorités d'actions pour la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre en matière d'accès au crédit dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE – 2014/2035).

6.1. LES MUTATIONS ET LE RENFORCEMENT DE L'ANCRAGE INSTITUTIONNEL DE L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES ET DE LA MICRO FINANCE

Les mutations s'expliquent par la volonté politique de l'État du Sénégal d'imprimer, d'une part, des changements pertinents dans l'ancrage institutionnel des secteurs étudiés et, d'autre part, dans la définition des priorités nationales. Il en est de même de la coordination des efforts de lutte contre les inégalités et disparités de genre notées dans les secteurs étudiés.

Ici, nous déclinons quelques résultats de recherche relatifs à ce sous-chapitre, notamment :

- i. Les faits marquants notés dans l'évolution de l'ancrage institutionnel de l'autonomisation économique des femmes et de la micro finance ;
- ii. Les changements opportuns apportés dans la définition des priorités nationales, la programmation budgétaire des dépenses publiques et la coopération au développement pour faire face à la pauvreté féminine et favoriser l'autonomisation des femmes ;
- iii. Les efforts du gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers dans la coordination des interventions en matière de réduction des inégalités d'accès au crédit entre les hommes et les femmes, lesquels efforts étant fondés sur une approche

programme/projet intégrant un volet financement, des fonds d'appui et une contractualisation des lignes de financement avec les SFD.

6.1.1. Les faits marquants notés dans l'évolution de l'ancrage institutionnel de l'autonomisation économique des femmes et de la micro finance

L'ancrage institutionnel des secteurs d'intervention que sont l'autonomisation économique et la micro finance, a évolué dans le temps suivant les orientations données aux différents gouvernements mis en place au Sénégal avant et après la Conférence mondiale sur les femmes tenue en 1996 à Beijing en Chine. Cet ancrage s'est renforcé dans le temps, particulièrement à partir des années 2000, ce qui a impacté positivement les deux secteurs. Toutefois, il est important de relever quelques faits qui ont marqué l'évolution de l'ancrage institutionnel de ces deux secteurs et qui sont intervenus au cours des deux alternances politiques réalisées respectivement en 2000 et 2012.

Il s'agit, d'abord, de la création du Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro finance (MFSNEFM), dans le gouvernement du 19 juin 2007 au 30 avril 2009, et, ensuite, de la création du Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro Finance dans le gouvernement du 1^{er} mai 2009 au 2 avril 2012. Dans ces deux gouvernements, l'autonomisation des femmes et la micro finance ont eu donc le même ancrage institutionnel du fait que les deux secteurs d'intervention sont logés dans le même département ministériel et poursuivent des missions à la fois convergentes et complémentaires.

Au cours de la 2^{ème} alternance démocratique du Sénégal, la Micro Finance et l'Economie Solidaire sont couplées et érigées en un Ministère délégué rattaché au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, dans le Gouvernement du 6 juillet 2014 au 6 septembre 2017 avant d'être consacrées Ministère de plein pouvoir dans le gouvernement du 06 septembre 2017 au 5 avril 2019, pour leur donner plus d'envol. Cette dernière orientation reste toujours en vigueur dans l'actuel gouvernement du Sénégal, mis en place le 07 avril 2019, où l'autonomisation des femmes et la micro finance ont eu comme ministères d'ancrage

institutionnel et technique, respectivement le Ministère de la Famille, de la Femme, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE) et le Ministère de la Micro finance et l'Économie Sociale Solidaire (MMFESS).

6.1.2. Les changements apportés dans la définition des priorités nationales, la programmation budgétaire des dépenses publiques et la coopération au développement

Conformément aux engagements de la communauté internationale en faveur de la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, et auxquels il a souscrit, le Sénégal a décidé d'intégrer la problématique de la dimension genre dans toutes les politiques publiques. Cela a amené le gouvernement à apporter des changements dans la définition des priorités nationales, la programmation budgétaire des dépenses publiques et la coopération au développement pour faire face à la pauvreté féminine et favoriser l'autonomisation des femmes.

Ainsi, pour corriger les inégalités qui sont un fort déterminant dans la réduction de la pauvreté, le Gouvernement a adopté l'approche budgétaire en raison de son impact stratégique du point de vue de l'intégration du genre. L'objectif visé à travers cette démarche est de rendre le budget de l'État du Sénégal plus réactif aux besoins de tous les sénégalais et de toutes les sénégalaises.

A cet effet, depuis 2016, un Document Budgétaire Genre est régulièrement élaboré et accompagne le projet de loi de finances initiale portant budget annuel du Sénégal, soumise par le Gouvernement à l'Assemblée Nationale pour examen et adoption. Cette initiative constitue un pas de plus vers la concrétisation de la volonté politique affirmée, de prendre en compte la dimension genre, notamment la lutte contre les inégalités et disparités de genre, dans le budget de l'Etat ; l'initiative est communément appelée : Budgétisation sensible au Genre (BSG).

Les outils qui concrétisent cette approche sont les nouveaux documents budgétaires induits par le nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, notamment les

Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). La mise en œuvre du budget-programme qui se traduit par le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats, est mise à profit pour servir de porte d'entrée à l'intégration du genre dans le budget. Etant donné que les programmes budgétaires déclinés dans les DPPD représentent un pan de la politique publique, ils deviennent désormais, les meilleures cibles pour la promotion de changements opportuns dans la définition des priorités nationales et la programmation budgétaire des dépenses publiques en vue de corriger les différences, voire les inégalités.

L'exercice de la BSG, qualifiée de « budgétisation intelligente » en est à sa troisième année d'expérimentation avec une mise à l'échelle de quatre (04) ministères en 2017, onze (11) en 2018 et dix-huit (18) en 2019³⁶, dans une perspective de généralisation à tous les départements ministériels. Cette prise en compte du genre en amont de la budgétisation concourt à une systématisation de l'approche lors de la programmation budgétaire avec comme objectif de la pérenniser.

Cet exercice dont la mise œuvre s'inscrit dans la deuxième phase de la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG II – 2016/2026), est soutenu par le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants, à travers la Direction de l'Equité et l'Egalité de Genre et le Projet d'Appui à la SNEEG (PASNEEG) mis en place par le Gouvernement avec le financement de la Coopération italienne.

L'exercice est, également, soutenu par les Cellules Genre créées dans les différents ministères et qui servent de relais pour impulser l'intégration effective du genre dans les interventions sectorielles, les politiques, programmes et projets.

L'institutionnalisation des cellules genre au sein des secrétariats généraux de tous les ministères est rendue effective par le décret N° 2017-313 du 15 février 2017 pris par le Président de la République du Sénégal.

³⁶ Y compris le ministère de la femme, de la famille, du genre et de la protection des enfants en charge du mécanisme national Genre, des ministères en charge de l'artisanat, de l'agriculture et de l'équipement, de l'élevage et des productions animales

Ainsi, l'opportunité de la préparation des projets/programmes au niveau des différents ministères, des négociations de leurs conventions et accords de financement avec les partenaires techniques et financiers (PTF)³⁷, est saisie pour que la prise en compte du genre et la correction des inégalités ou disparités de manière générale soient une des conditions préalables à leur signature. C'est là un objectif important autour duquel travaillent les Cellules Genre et les Cellules d'Etudes et Planification des ministères sectoriels avec l'appui technique de services compétents du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération du Sénégal, notamment les services chargés de l'évaluation ex-post des programmes et projets de tous les ministères avant la recherche de financement auprès des Partenaires techniques et financiers.

L'organisation du dispositif de concertation des PTF au Sénégal repose sur le groupe élargi des PTF, appelé aussi Réunion Générale des Partenaires au Développement (communément appelé groupe élargi des PTF ou G50), qui regroupe toute la communauté des PTF intervenant dans le pays (bilatéraux, multilatéraux y compris les agences du Système des Nations Unies) et se réunit au moins une fois par trimestre. Il a pour mission de mettre en œuvre les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide au développement (2005), d'améliorer la concertation et le partage d'informations entre les PTF, de structurer et d'approfondir le dialogue avec le Gouvernement du Sénégal sur la lutte contre la pauvreté, les politiques sectorielles et la gouvernance.

Le secrétariat du G50 est assuré à travers le Comité de concertation des partenaires techniques et financiers (CCPTF ou groupe des 12 dont 8 bilatéraux et 4 multilatéraux) qui se réunit chaque mois. Il a, entre autres missions : **(i)** d'analyser et d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des stratégies de développement au Sénégal, **(ii)** de soutenir la coordination, l'alignement et l'harmonisation des activités de la communauté des PTF, et **(iii)** de proposer des orientations aux groupes de travail thématiques pour la conduite de leurs travaux, au nom du G50 et conformément aux priorités de l'agenda national.

³⁷ Organismes de coopération multilatérale et bilatérale

S'inscrivant dans la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris (2005) adoptés par la communauté internationale pour accroître l'efficacité de l'aide au développement, les principaux partenaires techniques et financiers bilatéraux ou multilatéraux et le Gouvernement du Sénégal, prennent ensemble des engagements pluriannuels autour de stratégies nationales ou sectorielles de développement suivant l'approche de la gestion axée sur les résultats. Ces engagements sont pris en compte par les différents ministères dans les actions et investissements prévus dans le cadre de leurs DPPD respectifs.

Dans un souci d'harmonisation pour éviter des chevauchements dans les interventions et d'intégration des initiatives et programmes mondiaux dans les objectifs des stratégies nationales ou sectorielles de développement axées sur les résultats, des domaines de concentration et des zones géographiques prioritaires d'intervention sont définis par les PTF et pour chaque PTF au sein du G50. Le choix de secteurs, de régions ou axes territoriaux d'intervention par chaque PTF participe à la mise en œuvre des principes d'harmonisation et d'alignement pour accroître l'efficacité de l'aide au développement.

En effet, les PTF se réunissent aussi en groupes de travail thématique ou groupes sectoriels, qui sont actuellement au nombre de 17, pour se concerter, harmoniser leurs interventions, adopter des positions communes dans leur dialogue avec le Gouvernement et participer activement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement du secteur concerné. Dans ce cadre, ont été créés, respectivement, des groupes thématiques « Genre » et « Micro finance », entre autres.

De façon spécifique, le Groupe Thématique Genre (GTG)³⁸ vise les objectifs suivants :

1. Améliorer la concertation, la coordination, l'harmonisation et la synergie entre les membres ;
2. Renforcer les connaissances et les capacités de ses membres en matière de genre (analyse, plaidoyer, maîtrise du contexte sénégalais et des enjeux émergents) ;
3. Asseoir une appréciation commune des progrès et des défis en genre ;
4. Bâtir des consensus et une communauté de pratiques sur les meilleures approches/pratiques en matière de promotion de l'égalité entre les sexes ;
5. Accompagner les partenaires institutionnels dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes susceptibles de réduire les inégalités et discriminations de genre, en participant à leur processus d'élaboration, de suivi et évaluation.

Le GTG mène son dialogue politique sur les cinq enjeux stratégiques suivants pour lever les obstacles majeurs à l'autonomisation des femmes/filles et à l'égalité entre les sexes :

- A. Le renforcement du processus d'institutionnalisation du genre dans les différents ministères et les organisations de la société civile;
- B. L'application des lois qui protègent les droits des femmes et des filles, la révision des normes discriminatoires envers les femmes et les filles contenues dans les textes législatifs et réglementaires et l'adoption de lois qui font la promotion de l'égalité et du renforcement des droits des femmes et des filles;
- C. La promotion de la santé sexuelle, maternelle et reproductive ainsi que la nutrition;
- D. L'autonomisation économique des femmes;
- E. La mise en place d'un dispositif efficace de collecte et d'utilisation de statistiques de genre dans les ministères, particulièrement sur les violences basées sur le genre.

³⁸ **Membres du Groupe thématique Genre** : Canada (ACDI), Italie, France (AFD), Belgique, États-Unis (USAID), ONUFEMMES, UNICEF, OMS, OIM, FNUAP, PNUD, UNESCO, PAM, FAO, BANQUE MONDIALE, UE, BIT

Membres du Groupe thématique micro finance: Allemagne à travers sa Coopération Financière (KfW) et Technique (GTZ), le Canada (ACDI), Royaume de Belgique (CTB), Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), France (AFD), Italie, États Unis (USAID) et le Luxembourg (Lux Development)

6.1.3. Renforcement de la coordination et intégration des interventions en matière de réduction des inégalités genre d'accès au crédit

La coordination et l'intégration des interventions en matière de réduction des inégalités de genre en matière d'accès au crédit, sont fondées sur une approche programme/projet intégrant un volet financement ou des fonds d'appui et une contractualisation des lignes de financement avec les SFD.

6.1.3.1. Les interventions des programmes et projets gouvernementaux

La coopération gouvernementale entre le Sénégal et les PTF est basée sur un document de programmation pluriannuelle de l'aide au développement à mobiliser par chaque PTF pour le Sénégal, généralement sur une période de 3 à 5 ans. Il s'agit d'un Programme-Pays de Coopération au niveau bilatéral ou d'un Programme d'Assistance-Pays dans le cadre multilatéral. Ces documents de coopération qui sont élaborés conjointement par les services compétents de l'Etat et les Organismes de coopération basés dans le pays, sont alignés à la fois sur les engagements internationaux et les priorités des stratégies nationales définies par le Sénégal.

C'est à l'appui de ces documents-pays que le financement des projets et programmes inscrits dans les DPPD sont recherchés et mobilisés. Les programmes et projets ayant fait l'objet d'accords de financement signés avec les PTF sont ainsi circonscrits dans des secteurs prioritaires et des régions ou axes géographiques de concentration. Chaque PTF convient avec le Gouvernement des territoires de concentration de ses interventions, de même que ses priorités d'intervention arrimées à celles définies par le Gouvernement ainsi que la durée cyclique de son document-pays programmatique.

Le tableau, ci-après, présente les montants mobilisés sur la période 2016-2018 au titre de la coopération gouvernementale entre le Sénégal et ses PTF.

Tableau 2
Synthèse des fonds engagés par le Gouvernement du Sénégal et les PTF

Année	Total en FCFA	Montant selon la modalité de financement	
		Prêt (en FCFA)	Subvention (en FCFA)
2016	1 506 535 638 069	1 409 555 795 909	96 979 842 160
2017	1 449 161 210 259	1 336 088 499 581	113 072 710 679
2018	1 115 195 753 597	944 869 240 947	170 064 129 850
2019	628 252 571 500	543 772 331 036	84 480 240 464
Total	4 698 882 790 626	4 234 285 867 473	464 596 923 153

Source : Ministère des Finances et du Budget - Direction de l'Ordonnancement des Dépenses Publiques (MFB-DODP 2020)

Le montant des conventions signées entre le Gouvernement et les PTF sur la période 2016-2019 est assez important, soit plus de 4698 milliards de FCFA dont 90,1% sous forme de crédit remboursable. La tendance à la baisse constatée de 2016 à 2019 est liée à l'assainissement du portefeuille de la dette, voire du service de la dette.

Les programmes et projets d'autonomisation des femmes sont, quant à eux, opérationnalisés suivant une approche globale, intégrée avec plusieurs volets³⁹ ou composante, et décentralisée, une approche d'intervention qui prend en compte l'équité et l'égalité de genre dans une perspective de développement humain inclusif durable.

Pour ce faire, le programme ou projet doit avoir pour son opérationnalisation, une situation de référence clairement établie assortie de la mise à jour des potentialités et des contraintes de développement des zones géographiques ciblées. A cela s'ajoutent, une stratégie de financement des promoteurs de projets élaborée de manière concertée avec toutes les parties prenantes et une étude sur les filières porteuses et les potentialités de développement territorial dans les zones d'intervention, particulièrement dans le cas de programme ou projet comprenant un volet « financement » pour la réduction des inégalités d'accès au crédit et ressources productives entre les femmes et les hommes.

³⁹ Comptes tenus des effets et impacts positifs attendus en termes de changements, les programmes et projets sont structurés au tour de plusieurs volets axés notamment sur le renforcement des capacités y compris la formation, la communication, le suivi-évaluation, etc.

Dans la stratégie de financement, sont définis les types de guichet à mettre en place selon les besoins identifiés auprès des différentes catégories de femmes ou organisations de femmes, potentielles bénéficiaires et en fonction des objectifs spécifiques poursuivis par le programme ou projet. Elle définit, également, les modalités de financement selon la typologie de bénéficiaires, individuel ou un groupe de personnes, les montants de financement (plafond et plancher) par guichet, l'objet et les types d'activités éligibles de même que les conditionnalités d'accès selon les procédures en vigueur au niveau des SFD partenaires telles que le taux d'intérêt, l'apport personnel, frais d'étude de dossier de demande de crédit, etc.

Tous ces éléments sont fixés par voie de négociation entre le programme/projet et les SFD suivant une logique d'allègement de la tarification habituelle pour adapter le mécanisme de financement aux besoins spécifiques et tenir compte de la vulnérabilité des populations à financer. Ces éléments sont alors pris en compte dans la contractualisation de lignes de financement à travers les conventions de partenariat établies par le programme/projet et les SFD.

L'exécution des lignes de financement fait l'objet de suivi régulier par les SFD qui sont appuyés par des plateformes techniques opérationnelles (PTO) créées à différents échelons administratifs par les représentants de l'Etat (Gouverneurs de région, Préfets de département et Sous-préfets d'arrondissement) et comprenant les exécutifs locaux (communes) et les services techniques déconcentrés de l'Etat, notamment ceux en charge des secteurs de production ou services où sont plus actives les femmes.

Les PTO ont également en charge, pour le compte du programme, l'accompagnement des populations-cibles dans l'identification, la formulation, l'évaluation et la validation de leurs projets à soumettre aux SFD partenaires dépositaire de la ligne de financement dédiée.

Conformément aux orientations et engagements internationaux, notamment la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing, le Gouvernement a pris en compte

l'accès des femmes au financement dans le cadre de plusieurs programmes et projets pour réduire les inégalités d'accès aux crédits entre les sexes et promouvoir l'autonomisation économique des femmes, entre autres objectifs, avec le soutien des partenaires techniques et financiers.

Le Rapport national de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing+25 du Sénégal de 2019⁴⁰, élaboré à l'attention des Nations Unies⁴¹, a présenté quelques programmes et projets qui ont contribué à l'amélioration de l'accès femmes au crédit et favorisé leur autonomisation économique. La liste, ci-après, non exhaustive, en présente quelques-uns exécutés sur la période 2010-2020, notamment :

- Le Programme Intégré de Développement Économique et Social (PIDES) 2012- 2015 financé à hauteur de 6 millions d'euros (3 933 582 000 de FCFA), participe à l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes à travers les opportunités d'emplois et de créations de revenus, à travers des conventions avec des SFD partenaires. Ce programme a pris l'option de promouvoir un modèle inclusif de protection sociale en engageant avec les parties prenantes des processus de lutte contre l'exclusion sociale vers des voies inédites afin de trouver des réponses novatrices à la crise d'emploi des jeunes.
- Le Programme d'Appui au Développement Economique et Social (PADESS) : il est financé à hauteur de 17,8 millions d'euros (12 milliards de FCFA). Il contribue à la réduction de la pauvreté. Le PADESS assure le renforcement socio- économique des femmes (du milieu urbain et du milieu rural), des jeunes et des groupes vulnérables par le développement et la consolidation d'Activités génératrices de revenu et de PME.
- Le Programme de Renforcement des Dynamiques Économiques et Sociales (PRODES) financé pour un montant de (01) milliard de FCFA par le PNUD et la Coopération luxembourgeoise a permis de financer 194 Petites et Moyennes Entreprises (PME) au

⁴⁰ https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Beijing25/senegal-beijing25_report.pdf

⁴¹ Il s'agit plus précisément, du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, organe qui surveille la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et qui est composé d'experts indépendants. Les rapports pays sur la situation des femmes sont adressés à ce comité selon un calendrier défini par les Nations Unies.

profit de diplômés de l'enseignement technique professionnelle et de créer plus de 394 emplois directs dont 303 pour les filles.

- Le Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat (PADAER) est à sa deuxième phase avec un financement du FIDA d'un montant de 48,56 milliards FCFA (\$ 81,3 millions) financé par le FIDA et couvre les régions du Sud-Est, du Sud, du Nord et de l'Est. Durant cette deuxième phase qui a démarré en 2019, le PADAER doit relever le défi de réduire la pauvreté des ménages en intégrant les familles pauvres dans des chaînes de valeur rentables et diversifiées. Le PADAER doit aussi relever le défi de créer des emplois permanents et bien rémunérés pour les populations rurales avec une discrimination pour les femmes et les jeunes.
- Le Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS), projet d'un montant de 16 milliards de FCFA par la Banque mondiale, couvre les 6 pays membres du CILSS. Il vise à renforcer la participation des femmes dans le secteur de l'élevage, a pris en compte le genre et prévoit toucher directement à terme 69 000 femmes dans ses interventions en leur facilitant un meilleur accès au marché et aux moyens de production pastorale et agropastorale essentiels d'ici la fin du projet prévue en 2021.
- Le Projet d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat Féminin et de l'Emploi des Jeunes (PADEF/EJ) qui est financé par la Banque Islamique de Développement (BID) pour un coût total de 22.5 millions de dollars US.
- Le Programme d'alphabétisation et d'apprentissage de métiers pour la lutte contre la pauvreté, d'un coût global de 13 726 563 555 francs CFA, dont 11 598 008 805 francs CFA de la Banque islamique de développement (BID) et 2 128 554 750 francs CFA de l'Etat du Sénégal, le PALAM vise à contribuer à la réduction de la pauvreté, en particulier chez les jeunes et les femmes en milieu rural, en leur dotant de compétences pertinentes d'alphabétisation fonctionnelle et de compétences pratiques de base et en leur donnant un accès à des programmes de micro finance pour leur permettre d'améliorer leur propre développement.
- Le Programme d'Aménagement et de Développement Economiques des NIAYES⁴² (PADEN) financé par le Canada à hauteur de 10 206 000 000 FCFA qui a contribué à

⁴² La Zone des NIAYES est la bande de terre située le long de la grande côte du Sénégal sur l'Océan Atlantique sur environ 250 kms entre Dakar et Saint-Louis. C'est une zone dont le climat et le sol sont propices à la culture maraîchère. C'est, également, une grande zone de pêche continentale.

mettre en valeur le potentiel productif de la zone des NIAYES pour accroître les revenus des producteurs/trices par le développement de l'horticulture et de la foresterie en favorisant l'innovation, l'entrepreneuriat, les collaborations et le développement de l'offre de services de qualité.

- Le programme Plateforme d'Appui au Secteur Privé et à la Valorisation de la Diaspora Sénégalaise en Italie (PLASEPRI) d'un montant de 13,2 milliards de FCFA financé par l'Italie dont une ligne dédiée aux SFD représentant 40%) du financement destiné au financement de PME au profit du monde rural.
- Le Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC) qui est mis en 2014 pour contribuer à l'emploi des jeunes et réduire la précarité sociale en milieu rural par la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes. Ainsi, 5 000 Emplois en Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et 4 000 Entrepreneurs agricoles sont engagés dans les activités du programme en 2017.

6.1.3.2. Les interventions des Fonds d'appui du gouvernement

En vue de faciliter l'accès au crédit et le renforcement de l'entrepreneuriat féminin, le Gouvernement a mis en place, depuis plusieurs années, des fonds d'appui aux femmes, aux jeunes filles. Ces fonds qui interviennent auprès des cibles en partenariat avec les SFD à travers des lignes de financement et prêts participatifs, sont notamment, le fonds national de promotion de l'entrepreneuriat féminin (FNPEF), le fonds national de crédit pour les femmes (FNCF), le fonds d'impulsion de la micro finance (FIMF), le fonds national de promotion des jeunes (FNPJ). Ces différents fonds nationaux d'appui reçoivent du budget d'investissement de l'État des dotations annuelles dont les montants peuvent être revus à la baisse ou renforcés en cours d'année selon les circonstances favorables ou défavorables au niveau de la trésorerie de l'État. Les services publics qui administrent ces ressources ne financent pas directement les projets de femmes ou d'organisations de femmes mais s'appuient sur des SFD partenaires à travers des conventions négociées et signées avec ces derniers dans les mêmes formes que pour les programmes et projets. Également, la mise en œuvre desdites conventions est assurée par les SFD et les PTO dans les mêmes formes que pour les programmes et projets.

Les montants des dotations budgétaires de l'État destinées à ces différents fonds sont de moins en moins consistants avec la mise en place de nouvelles agences de développement qui servent, désormais, de cadres catalyseurs pour la réalisation de performances économiques significatives et ressenties pleinement par les populations, dont la Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER) qui inscrit son intervention dans le cadre des efforts consentis et actions déployées par l'État du Sénégal et ses différents partenaires. La DER, créée sur décision présidentielle depuis décembre 2017, a reçu du budget de l'État une première allocation de 30 milliards de francs CFA destinée à promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi des femmes et des jeunes. Les moyens qu'affecte l'État à la DER sont devenus de plus en plus importants au fil des années, vu la grande portée de ses interventions auprès des populations-cibles.

Au regard des missions dont la DER est investie, il est attendu de cette structure d'impulsion et de dynamisation de l'entrepreneuriat ce qui suit⁴³ :

- a. La mise en œuvre diligente d'un dispositif efficace de financement et d'assistance technique en matière d'entrepreneuriat des jeunes et des femmes sur l'ensemble de la chaîne des besoins;
- b. La rationalisation des initiatives publiques dédiées à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes;
- c. La mise en place d'un cadre assurant l'exécution de mesures structurantes, promouvant l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, notamment par le développement de chaînes de valeur et l'exploitation du potentiel de croissance porté par les TIC

Dans la conduite de ses missions, la DER inscrit ses interventions dans les axes d'orientation des politiques et stratégies au niveau national à travers le PSE et entretient une collaboration étroite avec les ministères au plan sectoriel.

⁴³ <https://der.sn/presentation-de-la-der/>

6.1.3.3. Les interventions des Fonds d'appui des PTF

En marge des Programmes-Pays de Coopération ou des Programmes d'Assistance-Pays qui leur servent de cadres officiels de coopération avec le Gouvernement du Sénégal, certains PTF développent d'autres mécanismes de financement à travers des fonds d'appui souverains dont l'orientation repose sur les priorités nationales, notamment la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité des personnes et groupes vulnérables, le développement économique local, l'équité et l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux ressources productives, entre autres. Lesdits fonds permettent aux bureaux ou agences de coopération pays de prendre en charge des demandes d'appui formulées par des communautés à la base (projets individuels ou collectifs), des organisations non gouvernementales ou des collectivités territoriales (coopération décentralisée), suivant des conditions et des procédures propres à chaque PTF. Ces fonds constituent, alors, une opportunité non négligeable pour soutenir les initiatives de femmes ou d'organisations de femmes. Certains fonds ciblent, également, les SFD dans le cadre de l'impulsion de la micro finance et de la promotion de l'entreprenariat féminin et des jeunes, pour y ouvrir des lignes de financement destinées à une catégorie de populations bénéficiaires. Suivant les périodes d'appel à candidature, les porteurs de projet à la recherche de financement adressent leurs demandes au pôle de la coopération non gouvernementale du PTF ciblé.

6.2. PLACE ET ROLES DES SFD DANS LA PROMOTION DE L'INCLUSION ECONOMIQUE, FINANCIERE ET SOCIALE

Ici, nous partageons les données de la dernière enquête nationale sur l'inclusion financière au Sénégal réalisée par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), qui ont permis de renseigner quelques indicateurs sur les interventions des SFD et de les comparer avec celles des autres catégories d'acteurs du secteur financier.

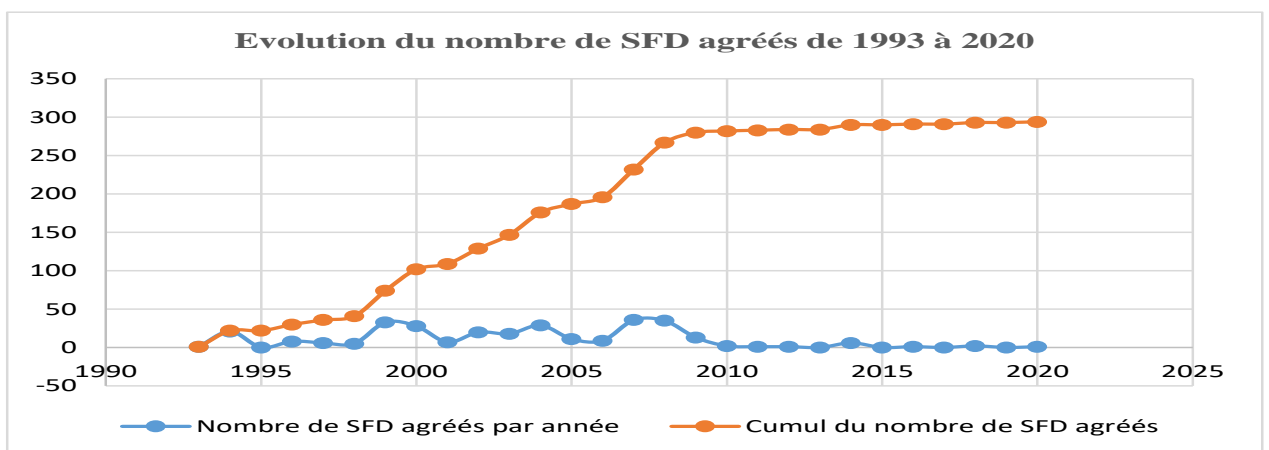
Cela permet d'appréhender la place des SFD dans le secteur financier sénégalais et les rôles importants qu'ils jouent dans la promotion de l'inclusion économique, financière et sociale pour une participation active de tous à la croissance et au développement du Sénégal.

6.2.1. Infrastructures et offres de services financiers

L'accès des populations aux crédits et aux ressources productives est lié, dans une très grande mesure, aux infrastructures et à l'offre de services financiers dans les régions du Sénégal. Sous ce rapport et sur des résultats de l'enquête sur la situation de référence de l'inclusion financière au Sénégal (ESRIF) » réalisée par l'ANSD, sont abordés, ci-après, la représentation catégorielle des institutions financières formelles et la répartition des points de services financiers au Sénégal, la typologie de SFD, l'offre de services par les SFD, l'accessibilité et l'utilisation de ces services.

6.2.1.1. Représentation catégorielle et répartition des points de services financiers des institutions financières au Sénégal

Graphique 2
Évolution du nombre de SFD agréés de 1993 à 2020



Source : DRS-SFD 2020

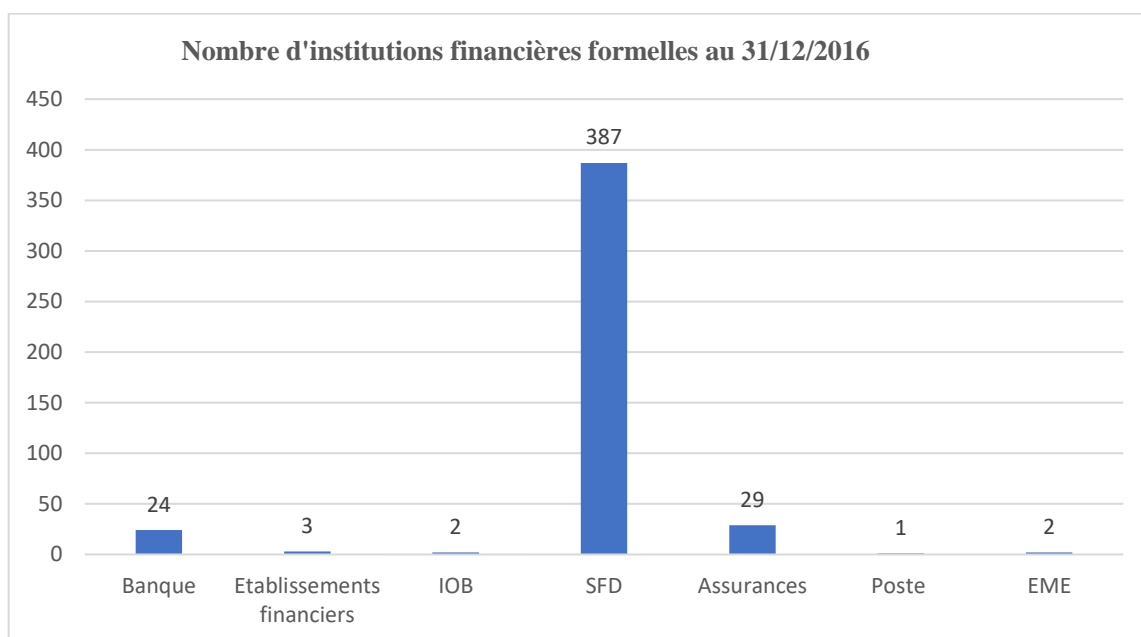
Le premier SFD a été agréé au Sénégal en 1993. Par la suite, la micro finance a connu au fil des années une forte expansion, notamment à partir des années 2000. En 2020, le Sénégal compte 294 SFD dont 7 Sociétés anonymes, 2 associations et 285 IMCEC affiliées ayant formé 10 réseaux. Le graphique ci-dessus illustre l'évolution du nombre de SFD agréés et l'analyse du nombre et de la typologie des institutions financières au Sénégal, montre une bonne représentation de la catégorie des SFD comparée autres catégories d'acteurs identifiés dans le secteur financier.

En effet, l'Enquête sur la situation de l'inclusion financière au Sénégal (ESRIF / ANSD 2017) commanditée par l'Alliance pour l'Inclusion financière (AFI) et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan qui en est membre principal, a dénombré dans le secteur financier, au 31 décembre 2016, 448 institutions formelles dont un grand nombre de SFD. En effet, ces derniers occupent très largement la première place puisqu'ils sont au nombre de 387, soit 86,38% du nombre total d'institutions formelles.

Les SFD sont suivis par les sociétés d'assurance qui sont au nombre de 29, soit 6,47% et les Banques qui sont au nombre 24, soit 5,35%. En plus de ces trois premières catégories, il y a au Sénégal, 3 établissements financiers, 1 Société nationale de la poste, 2 Intermédiaires en opération de banque (IOB), 2 Sociétés émettrices de monnaie électronique (EME) et des opérateurs opérant des paiements et des transferts d'argent rapides.

Les SFD sont composés de 7 sociétés anonymes (SA), d'une association et de 379 de type institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (IMCEC). Les institutions effectivement en activité sont au nombre 277, soit 71,57% de l'effectif global de SFD.

Graphique 3 Nombre d'institutions financières formelles au Sénégal au 31/12/2016



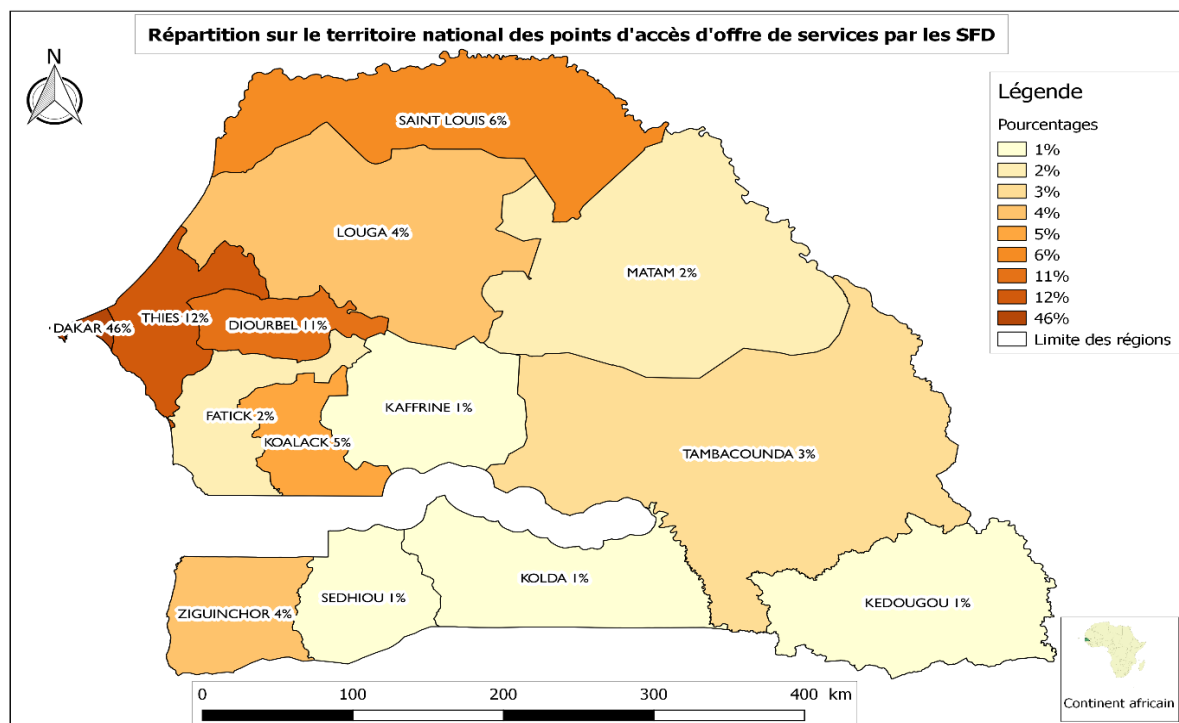
Source : Données de l'enquête sur la situation de référence de l'inclusion financière – ANSD, 2017

L'analyse du réseau utilisé par les institutions financières pour offrir des services aux populations, conforte cette position prépondérante des SFD puisqu'ils assurent, également, la première place en ce qui concerne le nombre de points d'accès physique par type d'institution financière.

Sur un réseau physique de 1912 points de services composés d'agences et de guichets, les SFD concentrent 45,65% des points d'accès suivis par les Banques avec 32,21%.

L'analyse de la répartition géographique des points d'accès par région montre que les points de services sont inégalement répartis sur le territoire national, avec 80% des points d'accès installés dans six (6) régions sur quatorze (14) que compte le Sénégal dont Dakar qui regroupe 46%. Les 6 régions concentrant 80% des points d'accès sont Dakar, Thiès, Saint Louis, Diourbel, Louga et Kaolack.

Carte 2 Répartition sur le territoire des points d'accès d'offre de services par les SFD



Source : Données de l'enquête sur la situation de référence de l'inclusion financière – ANSD, 2017

Vu la répartition sur le territoire national des points d'accès aux services offerts par les SFD, il y a un déséquilibre manifeste de l'offre de services financiers au détriment des régions les plus pauvres alors que celles-ci devraient constituer la première cible d'intervention des institutions de micro finance.

Sur la base de la dernière enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS II-2011) réalisée par l'ANSD en 2011 et dont les tendances n'ont pas encore changé, les situations de pauvreté des 14 régions du pays sont loin d'être uniformes d'une région à l'autre.

La région de Dakar est la moins pauvre parmi les 14 régions que compte le Sénégal, avec un taux de pauvreté est 26,1% en 2011. Toutefois, étant la plus peuplée, concentrant 25% de la population totale du pays, la région de Dakar contribue de façon importante à la pauvreté au plan national avec une contribution de 13,5%. Elle est restée moins pauvre à cause de son

statut de région abritant la capitale, ce qui lui confère beaucoup d'avantages liés aux investissements importants qui y sont réalisés pendant plusieurs décennies par l'Etat, le secteur privé national et les partenaires étrangers, en termes d'infrastructures, de services sociaux de base et d'équipements. Ce développement inégal dont profite la région de Dakar se fait aux dépens des autres régions même si le gouvernement en a pris conscience et développe de plus en plus des programmes de développement autour de la promotion de l'équité sociale et territoriale à travers un nouveau ministère dédié créé dans le dernier gouvernement mis en place. Il s'agit, notamment du Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers⁴⁴ (PUMA), du Programme d'Urgence de Développement Communautaire⁴⁵ (PUDC), du Programme de Modernisation des Villes⁴⁶ (PROMOVILLES).

Selon toujours les résultats de l'ESPS II-2011, les régions migratoires du Sénégal, notamment celles de Louga, de Diourbel et de Saint Louis, d'où partent d'importants flux migratoires vers l'étranger comptent parmi les régions relativement moins pauvres après celle de Dakar. Cette situation s'explique par les transferts d'argent des ressortissants émigrés sénégalais qui participent, dans une grande mesure, à l'amélioration des conditions de vie des populations de leurs régions d'origine.

Les résultats de l'ESPS II (2011) par rapport à la contribution des transferts d'argent dans l'amélioration des conditions des populations convergent avec ceux obtenus à travers l'enquête *Migration et Transferts de fonds*, réalisée en 2009 par la Banque Mondiale et le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES), sous la production de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal⁴⁷.

⁴⁴ <https://www.puma.sn/?p=42>

⁴⁵ https://www.sn.undp.org/content/senegal/fr/home/operations/projects/poverty_reduction/programme-d-urgence-de-developpement-communautaire.html

⁴⁶ <https://www.sec.gouv.sn/programme-de-modernisation-des-villes-promovilles>

⁴⁷ <http://anads.ansd.sn/index.php/catalog/16>

En effet, selon cette enquête, les transferts des émigrés sénégalais constituent la principale source de financement de l'économie sénégalaise. Ils dépassent aussi bien les investissements directs étrangers que la dette extérieure, notamment l'Aide Publique au Développement qui a longtemps été la source de financement la plus sûre et la plus stable. Les transferts sont d'une grande importance pour le financement de l'économie nationale et du budget de consommation de nombreux ménages sénégalais.

Tableau 3
Comparatif de l'incidence de la pauvreté et la couverture par les SFD entre les régions

Région	Indice de pauvreté monétaire – ESPS 2011	Couverture par l'offre des SFD en %
Dakar	26,1	46
Ziguinchor	66,8	4
Diourbel	47,8	11
Saint Louis	39,5	6
Tambacounda	62,5	3
Kaolack	61,7	5
Thiès	41,3	12
Louga	26,8	4
Fatick	67,8	2
Kolda	76,6	1
Matam	45,2	2
Kaffrine	63,8	1
Kédougou	71,3	1
Sédhiou	68,3	1

Source : ANSD – Données croisées de l'ESRIF de 2017 et l'ESPS-II de 2011

Globalement, les disparités les plus marquées dans l'offre de services financiers des SFD, sont au détriment des régions les plus pauvres du Sénégal, comme le montre le tableau de corrélation du taux d'incidence de la pauvreté et le taux de couverture des régions par l'offre des SFD. Les SFD sont moins présents dans les régions les plus pauvres.

6.2.2. Produits et services offerts au niveau des SFD

6.2.2.1. Produits d'épargne

Les SFD proposent à leur sociétariat une gamme de produits d'épargne au choix dont le compte de dépôt, le compte de dépôts sur livret, l'épargne prévoyance, l'épargne bloquée, l'épargne obligatoire et le plan d'épargne Projet (PEP).

Tableau 4
Principaux produits d'épargne offerts par les SFD

Produits d'épargne	Montant minimum	Taux de rémunération	Frais de tenue de compte
Compte de dépôt	500 FCFA Domiciliation si salarié	Non rémunéré	2000 FCFA
Compte livret d'épargne	500 à 4000 FCFA	3,5% fixe mais retraits limités	Aucun
Compte d'épargne	2000 FCFA	2%	Cotisation mutualiste : 2500 FCFA
Compte courant	500 FCFA	Non rémunéré	2000 à 3500 FCFA / An
Compte à terme	20000 FCFA	4% net d'impôt	Aucun
Dépôts à terme	50 000 FCFA	Minimum : 2,5% ; Maximum : selon la durée	Aucun
Plan d'épargne projet	5 000 FCFA à 50 000 FCFA	3,5% à 4%	Aucun
Plan d'épargne logement	25 000 FCFA	3,5% à 4%	Aucun

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et du PLAN/DRS-SFD & ANSD, 2017, « Rapport de l'enquête sur la situation de référence de l'inclusion financière au Sénégal (ESRIF) »

Suite à la gratuité de beaucoup de services financiers décidée par la BCEAO pour assurer un meilleur accès des populations aux établissements de crédits dans l'espace de l'UEMOA, les conditions d'adhésion ou d'ouverture d'un compte sont beaucoup plus accessibles au niveau des SFD. L'adhésion à un SFD est assujettie systématiquement au versement de droit d'adhésion et d'une part sociale ainsi qu'à l'acceptation d'une épargne minimale par le sociétaire. Les montants y afférant sont fixés selon la typologie du sociétaire, que celui-ci ne soit personne physique ou personne morale.

Ainsi, en ce qui concerne les personnes physiques, les montants varient entre 500 et 12500 FCFA pour les droits d'adhésion, entre 1000 et 75000 FCFA pour la part sociale et entre 500 et 2500 FCFA pour l'épargne minimale. Les mêmes fourchettes restent applicables aux personnes physiques sauf les droits d'adhésion compris entre 500 et 25 000 FCFA pour cette dernière catégorie de sociétaires.

6.2.2.2. Offre de crédits

Dans la gamme de crédits offerts par les SFD dominant les crédits à court et moyen terme qui représentent, en moyenne, 70% du portefeuille de crédits global. De manière générale, l'octroi de crédit est assujéti à une épargne obligatoire, constituant une caution remboursable après le règlement de la dernière échéance de remboursement du crédit octroyé, et à une garantie dont la valeur et la forme sont indexées sur le montant du crédit sollicité. Dans la gamme des crédits offerts pour le financement d'activités génératrices des femmes, on peut relever les crédits de trésorerie, les crédits de campagne et les crédits d'investissements.

Selon l'ESRIF-2017, les formes de garantie les plus courantes sont l'hypothèque, le nantissement, le gage de bijoux. Dès que la décision de financement est prise par le SFD et notifiée au sociétaire bénéficiaire, le crédit octroyé est mis en place dans un délai de quinze (15) jours à trois (3) mois suivant le plan de décaissement établi au moment de la constitution du dossier de crédit en fonction de l'objet du crédit. Parmi les principaux types de crédits offerts par les SFD, ceux qui s'adressent Le taux d'usure est fixé à 24% pour les SFD.

6.2.3. Accès et utilisation des produits ou services financiers

L'accessibilité des produits et services offerts par les SFD aux populations, voir même tous les systèmes financiers, est fonction, dans une grande mesure, du couple distance/temps, donc de la proximité ou de l'éloignement des SFD par rapport aux zones d'habitations, des moyens de déplacement pour aller vers les points de services des SFD et du temps à passer sur la longueur du trajet.

Quant à l'accessibilité des points de services des SFD, elle est, donc, une condition d'accès des populations pauvres de tous genres aux services financiers, des femmes et des hommes, en milieu rural ou périurbain ; d'où l'importance à accorder par les SFD à la répartition géographique des points de service sur l'étendue du pays et à la prise en compte des questions de disparités quant à l'implantation desdits points de service pour toucher plus de populations afin de réduire les inégalités d'accès.

Indicateur social fréquemment utilisé pour traiter des questions d'inégalités, l'accessibilité est, certes, une condition de l'accès des populations aux produits et services financiers, mais ne détermine pas à elle seule le recours des populations aux produits ou services offerts par les SFD. L'accessibilité se dit aussi de la possibilité pour ces populations de recourir à des produits ou services financiers adaptés à leurs besoins et à leurs capacités à répondre aux critères ou formalités requis par les SFD.

C'est pourquoi, dans le cadre du partenariat qui les lie avec les SFD dépositaires de leurs lignes de financement, les programmes, projets et fonds d'appui gouvernementaux mettent l'accent sur l'identification préalable des besoins spécifiques de financement de leurs cibles afin de définir des produits financiers adaptés à ces besoins et d'arranger des modalités d'accès adaptées au profil de ces cibles.

6.2.3.1. Accès aux services financiers

Le taux de bancarisation reste encore faible au Sénégal. La proportion d'adultes enquêtées dans le cadre de ESRIF-ANSD 2017 et ne disposant pas de compte dans une institution financière est de 79%. Cependant, le nombre d'adultes disposant de compte sur l'ensemble de la population enquêtée est plus important au niveau des SFD (15,1%) qu'au niveau des Banques (7,8%).

Cet écart favorable aux SFD s'explique par le fait que ces derniers sont plus proches des populations que les Banques, en atteste le pourcentage de populations adultes⁴⁸ installées à 500 mètres d'une Banque ou d'un SFD qui sont respectivement de 14,4% et 20%. Le taux de bancarisation varie selon le milieu de résidence. Au niveau des populations urbaines, ce taux est de 31% contre 10,4% au niveau des populations rurales. Également, il varie selon le sexe et se situe à 27,2% chez les hommes contre 16,8% chez les femmes. (Source ESRIF-ANSD 2017)

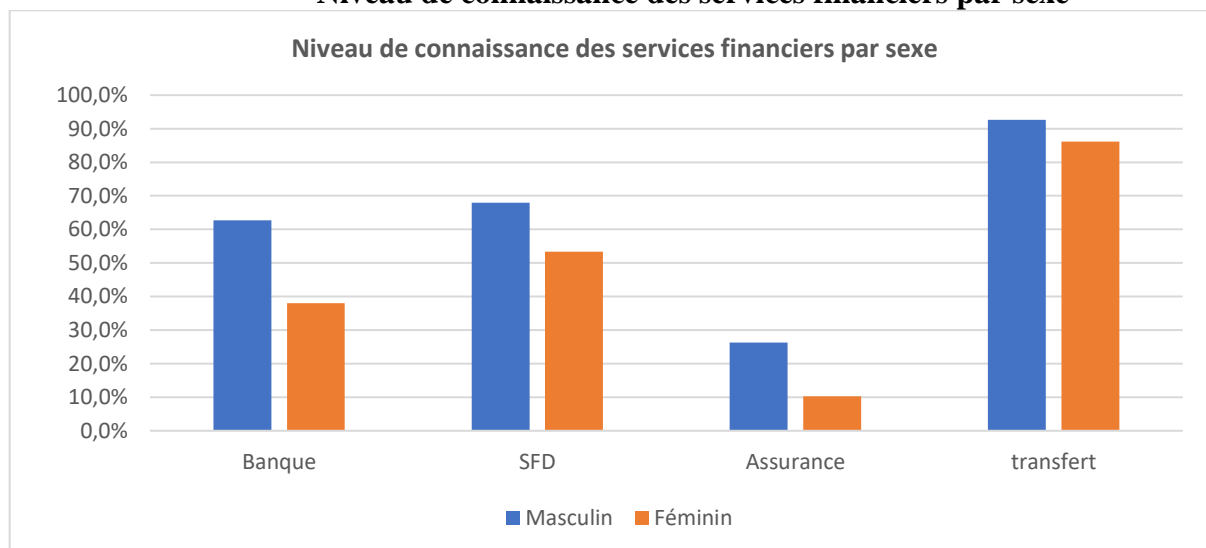
⁴⁸ « Population adulte » désigne les personnes âgées de 18 ans et plus

6.2.3.2. Utilisation des services financiers

Les résultats de l'ESRIF-ANSD de 2017 portant sur l'analyse du niveau d'utilisation des services financiers, montrent que 89% des populations interrogées sur leur niveau de connaissance des produits offerts par les différentes catégories d'acteurs du secteur financier, connaissent beaucoup mieux ceux offerts par les opérateurs de transferts d'argent ou de monnaie électronique.

En deuxième position arrivent les produits offerts par les SFD qui sont connus par 59% des populations enquêtées contre 48% pour les produits offerts par les Banques. Une proportion de 17% des populations enquêtées connaissent les services offerts par les Assurances dont le niveau d'utilisation reste faible.

Graphique 4
Niveau de connaissance des services financiers par sexe



Source : Ministère de l'Économie, des Finances et du PLAN/DRS-SFD & ANSD, 2017, « Rapport de l'enquête sur la situation de référence de l'inclusion financière au Sénégal (ESRIF) »

Cependant, comme l'illustre le tableau ci-dessus, le niveau de connaissances des services offerts par les SFD et les opérateurs de transfert d'argent est plus élevé chez les femmes avec des niveaux de connaissances respectifs de 53,4% et 86,2%.

Par ailleurs, la même source révèle que le niveau de connaissance des institutions financières est plus élevé en milieu urbain où 67% des populations adultes enquêtées connaissent au moins une Banque contre 27% en milieu rural. Le niveau de connaissance des institutions financières est, également, plus élevé chez les hommes que chez les femmes, notamment en ce qui concerne les Banques connues par 62,7% des hommes adultes enquêtés contre 38% des femmes.

6.3. ÉVOLUTION DU PARTENARIAT ENTRE LES PROJETS D'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES ET LES SYSTÈMES FINANCIERS DÉCENTRALISÉS : LES ACQUIS EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS D'ACCÈS DES FEMMES AU CRÉDIT

La micro finance s'est développée grâce à une offre de services plus souple que les banques classiques, avec des services de proximité et une appropriation des populations de cet outil coopératif. Elle a pu développer son offre de services grâce aux ressources mobilisées à travers l'épargne et les emprunts. A ces ressources, s'ajoutent celles affectées par les projets et fonds d'appui mis en place par le Gouvernement ou d'autres partenaires institutionnels pour soutenir les personnes et groupes vulnérables, notamment dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes. Les ressources affectées prennent de plus en plus de l'importance en termes de volume dans le portefeuille des SFD qui les utilisent suivant les conditions négociées avec la structure ayant amené lesdites ressources.

Ainsi, beaucoup d'indicateurs de micro finance relatifs aux femmes ont évolué positivement au fil des années, notamment sur les dernières années étudiées, bien vrai que certains indicateurs sur la situation des femmes restent à améliorer. L'analyse de cette évolution est faite à partir de données fournies par la Direction de la réglementation et du suivi des systèmes financiers décentralisés (DRS-SFD) et dont elle se sert pour suivre et évaluer les indicateurs de portée et de performances des SFD pour le compte du mécanisme institutionnel de gouvernance de la micro finance dans l'UEMOA⁴⁹.

⁴⁹ Dans le cadre dudit mécanisme, les données collectées et fournies par la DRS-SFD sont remontées à la Direction Générale du Secteur Financier et de la Compétitivité du Ministère des Finances et du Budget du Sénégal qui assure la tutelle de la DRS-SFD et à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) qui est chargée de la régulation des SFD dans l'espace UEMOA.

6.3.1. Évolution des indicateurs sur les ressources mobilisées par les SFD

Les données collectées sur la période de 2014 à 2018, montrent que l'évolution des indicateurs sur la mobilisation par les SFD est globalement positive concernant l'épargne collectée, l'encours de l'épargne, les emprunts, les ressources affectées, les fonds propres et l'encaisse.

6.3.1.1. Épargne collectée

Concernant l'évolution de la mobilisation de ressources d'épargne, le montant de l'épargne globale est passé de 225 196 842 000 FCFA, en 2014, à un montant 335 929 742 000 FCFA, en 2018, soit une variation de 40%. Cette évolution est plus marquée chez les femmes dont la variation de l'épargne mobilisée sur la même période est de 103% contre 46% pour les hommes et 13% pour les personnes morales. Les efforts des femmes dans la mobilisation de l'épargne ne sont pas reflétés à travers ni dans l'évolution du nombre de prêts qui leur sont accordés ni dans celle de l'évolution du nombre de crédit en cours.

Tableau 5
Répartition de l'épargne collectée en milliers de FCFA

Répartition de l'épargne collectée en milliers de FCFA						
Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	VAR
<i>Épargne totale</i>	225 196 842	254 172 606	285 735 039	309 505 981	335 929 742	49%
<i>Homme</i>	122 258 022	142 026 254	156 071 093	163 415 218	178 072 013	46%
<i>Femme</i>	46 451 790	70 783 910	81 853 072	86 847 437	94 164 307	103%
<i>Personnes morales</i>	56 487 030	41 362 442	47 810 873	59 243 325	63 693 422	13%

Source : MFB/DRS-SFD/Division des stratégies et des statistiques, 2020, « Extrait d'indicateurs sexo spécifiques de miro finance sur la période 2014-2018 »

6.3.1.2. Encours d'épargne

Concernant l'encours de l'épargne, l'évolution des indicateurs est en hausse avec de fortes variations qui sont au moins égales à 40% sur la période 2014-2018 pour les indicateurs relatifs aux composantes de l'encours d'épargne, à savoir les dépôts à vue, les dépôts à terme et les autres dépôts. Cependant, les dépôts à vue sont de l'ordre de 42,98%, en 2018, par

rapport à l'encours global d'épargne, ce qui impactera les capacités de financement des SFD sachant que les dépôts à vue font souvent l'objet de retrait fréquents.

Tableau 6
Répartition et évolution de l'encours d'épargne en FCFA

Répartition et évolution de l'encours d'épargne en FCFA						
Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	VAR
<i>Encours d'épargne</i>	225 196 841 827	254 172 606 027	285 735 039 334	309 505 980 632	335 929 741 686	49%
<i>Dépôts à vue</i>	90 627 041 466	104 111 770 397	116 914 136 690	128 732 233 124	144 401 130 299	59%
<i>Dépôts à terme</i>	50 356 588 332	55 284 603 365	63 135 218 627	71 893 849 442	73 382 618 768	46%
<i>Autres dépôts</i>	84 213 212 030	94 776 232 265	105 685 684 017	108 879 898 066	118 145 992 618	40%

Source : Ministère des Finances et du Budget /DRS-SFD/Division des stratégies et des statistiques, 2020, « Extrait d'indicateurs sexo spécifiques de miro finance sur la période 2014-2018 »

6.3.1.3. Emprunts des SFD

Globalement, les emprunts des SFD sont en hausse constante au cours des dernières années étudiées avec une variation de 35% sur la période de 2014 à 2018.

Tableau 7
Répartition et évolution des emprunts

Répartition et évolution des emprunts en FCFA des SFD						
Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	VAR
<i>Emprunts des SFD</i>	53 752 415 652	56 290 021 602	65 452 152 293	67 549 083 132	72 455 123 873	35%
<i>Court terme</i>	1 956 941 686	1 610 754 524	1 264 119 061	1 208 853 651	1 975 600 031	1%
<i>Moyen et long terme</i>	51 795 473 966	54 679 267 077	64 188 033 232	66 340 229 482	70 479 523 842	36%

Source : Ministère des Finances et du Budget /DRS-SFD/Division des stratégies et des statistiques, 2020, « Extrait d'indicateurs sexo spécifiques de miro finance sur la période 2014-2018 »

Les emprunts sont constitués pour l'essentiel d'emprunts moyen et long terme, soit 97% en 2018 contre 3% pour les emprunts court terme. Cette situation reste très favorable au développement d'une offre de services financiers adaptés au développement de l'entrepreneuriat féminin et de projets structurants qui ont besoin de financement dans le moyen et long terme.

6.3.1.4. Évolution des ressources affectées, des fonds propres et de l'encaisse des SFD

Sur la période 2014-2018, les ressources affectées, les fonds propres et l'encaisse des SFD sont en hausse constante pour, respectivement, 297%, 37% et 4%.

Tableau 8
Ressources affectées, fonds propres et encaisse des SFD

Ressources affectées, fonds propres et encaisse des SFD						
Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	VAR
<i>Ressources affectées</i>	2 978 862 667	4 010 507 202	2 299 704 106	2 455 969 549	11 815 300 798	297%
<i>Fonds propres des SFD</i>	94 288 227 738	93 956 833 067	102 772 328 376	119 204 026 979	129 378 753 645	37%
<i>Encaisse</i>	11 194 625 838	10 729 808 204	10 006 619 828	10 449 481 715	11 687 417 011	4%

Source : Ministère des Finances et du Budget /DRS-SFD/Division des stratégies et des statistiques, 2020, « Extrait d'indicateurs sexo spécifiques de micro finance sur la période 2014-2018 »

La hausse importante des ressources affectées constatée sur la période reflète les engagements pris les SFD et les projets gouvernementaux ou non gouvernementaux dans le cadre de la contractualisation de lignes de financement dédiées aux populations vulnérables.

6.3.2. Évolution d'indicateurs de micro finance relatifs aux femmes

Les données collectées sur la période de 2014 à 2018, montrent que l'évolution des indicateurs de micro finance relatifs aux femmes est globalement positive.

6.3.2.1. Évolution du sociétariat des SFD

Le niveau d'accès des femmes aux services des SFD s'est sensiblement amélioré durant ces années. Il est noté une évolution croissante du sociétariat des SFD qui est passé de 2230484 à 3062327 d'adhérents, de 2014 à 2018, soit une hausse globale de 37% sur la période.

Cette hausse est plus importante chez les femmes (41%) et les personnes morales (41%) que chez les hommes (37%), comme le montre le tableau ci-dessus sur l'évolution du sociétariat.

Tableau 9 Évolution du sociétariat des SFD

Évolution du sociétariat des SFD de 2014 à 2018						
Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	VAR ⁵⁰
<i>Sociétariat total</i>	2 230 484	2 454 701	2 613 474	2 858 837	3 062 327	37%
<i>Homme</i>	1 175 536	1 280 200	1 366 185	1 477 082	1 573 984	34%
<i>Femme</i>	859 223	957 728	1 025 710	1 114 321	1 212 983	41%
<i>Personnes morales</i>	195 725	216 773	221 579	267 434	275 360	41%

Source : Ministère des Finances et du Budget /DRS-SFD/Division des stratégies et des statistiques, 2020, « Extrait d'indicateurs sexo spécifiques de miro finance sur la période 2014-2018 »

Concernant les personnes morales, il faut relever qu'on y dénombre à côté des Petites et Moyennes Entreprises (PME), beaucoup d'organisations de femmes qui, de plus en plus, adhèrent aux SFD grâce aux activités d'appui-conseils des services compétents du ministère en charge des femmes ou des ONG; c'est une situation dont il faut tenir compte pour apprécier la hausse du nombre sociétaires femmes.

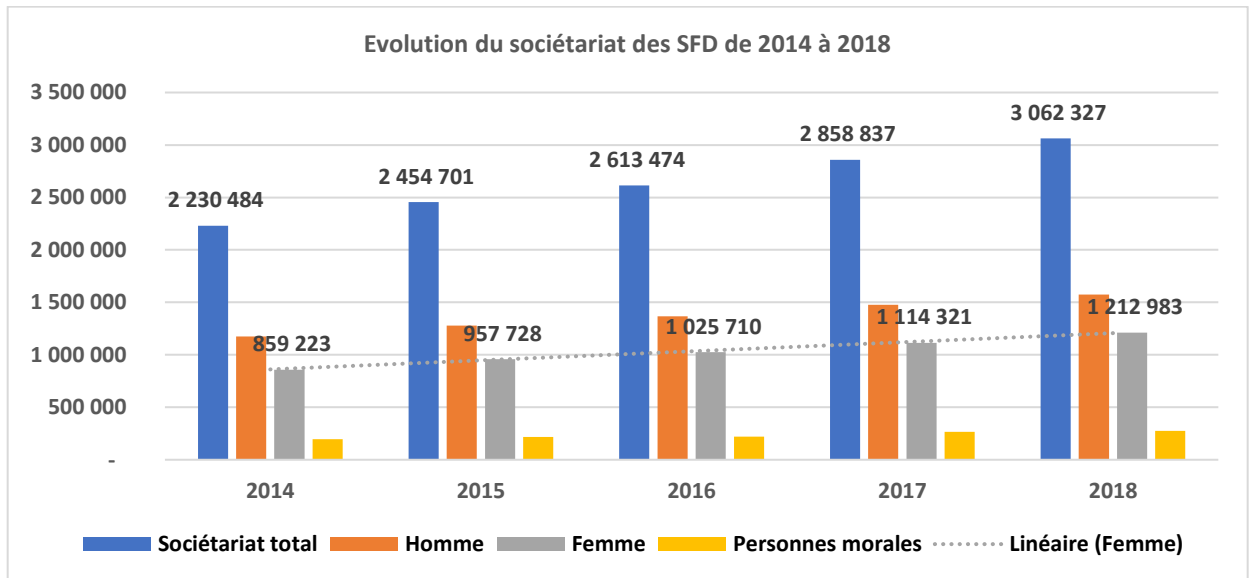
Globalement, la hausse linéaire du nombre de sociétaires illustre l'intérêt que portent les populations sur les SFD, notamment chez les femmes plus que chez les hommes, dans la recherche d'opportunités de financement.

Le caractère linéaire de la hausse du sociétariat notée aussi bien pour le sociétariat global que pour les hommes, les femmes et les personnes morales, traduit une bonne portée des interventions des SDF par rapport à ses cibles potentielles.

Ce caractère linéaire est illustré à travers le graphique ci-après :

⁵⁰ VAR : variation sur la période, de 2014 à 2018

Graphique 5 Évolution du sociétariat des SFD



Source : Ministère des Finances et du Budget /DRS-SFD/Division des stratégies et des statistiques, 2020, « Extrait d'indicateurs sexo spécifiques de miro finance sur la période 2014-2018 »

6.3.2.2.Évolution du nombre de déposants

Il faut noter que l'évolution et la répartition du nombre de déposants, entre 2014 et 2018, suivent, dans une certaine mesure, la tendance haussière notée dans l'évolution du sociétariat, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 10
Répartition du nombre de déposants

Répartition du nombre de déposants						
Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	VAR
<i>Nombre total de déposants</i>	1 764 556	1 838 454	1 912 891	1 947 345	2 174 813	23%
<i>Homme</i>	916 511	938 968	978 074	999 271	1 099 070	20%
<i>Femme</i>	700 716	742 060	766 569	772 038	877 122	25%
<i>Personnes morales</i>	147 329	157 425	168 248	176 035	198 621	35%

Source : Ministère des Finances et du Budget /DRS-SFD/Division des stratégies et des statistiques, 2020, « Extrait d'indicateurs sexo spécifiques de miro finance sur la période 2014-2018 »

En effet, le nombre total de déposants a augmenté, passant de 1764556 à 2174813, entre 2014 et 2018, soit une augmentation de 23,24%. Cette hausse est, également, plus importante chez les femmes (25%) et les personnes morales (35%) que chez les hommes (20%). Elle reflète la confiance des populations aux SFD, confiance qui est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

6.3.2.3.Évolution de la production de crédits

Tableau 11
Évolution du montant des prêts

Montant total des prêts accordés en milliers de FCFA						
Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	VAR
<i>Montant total de prêts accordés</i>	340 029 145	346 537 142	385 605 130	434 894 894	474 965 085	40%
<i>Homme</i>	218 548 553	208 790 543	231 053 344	259 148 737	284 213 235	30%
<i>Femme</i>	85 387 471	81 842 903	90 908 996	93 104 777	99 958 574	17%
<i>Personnes morales</i>	36 093 121	55 903 696	63 642 790	82 641 380	90 793 276	152%

Source : Ministère des Finances et du Budget /DRS-SFD/Division des stratégies et des statistiques, 2020, « Extrait d'indicateurs sexo spécifiques de miro finance sur la période 2014-2018 »

Comme le montre le tableau, ci-dessus, présentant l'évolution des montants des prêts accordés par année, la production de crédit par les SFD est en nette progression de 2014 à 2018. Elle est passée de 340 029 145 000 FCFA, en 2014, à 474 965 085 FCFA en 2018, soit une augmentation de l'ordre de 40%.

Selon les estimations de la DRS-SFD, la production de prêts devrait passer à environ 543 milliards FCFA à fin 2019, soit une évolution de 14% par rapport à son niveau de 2018. Sur la période 2014-2018, l'évolution du montant des prêts accordés aux femmes est de l'ordre de 17% alors qu'elle est de 152% pour les personnes morales et 30% pour les hommes.

6.3.2.4.Répartition de l'encours de crédit

Corrélativement à l'évolution de la production de crédit, le montant de l'encours de crédit a, aussi, augmenté d'année en année, de 2014 à 2018. L'évolution de l'encours de crédit reste tributaire de la forte production de crédit notée de 2014 à 2018.

L'encours de crédit est passé, globalement, d'un montant de 268 985 069 000 FCFA, en 2014, à 402 726 009 000 FCFA, en 2018, soit une variation de 40%.

Tableau 11
Répartition de l'encours de crédit

Répartition de l'encours de crédit en milliers de FCFA						
Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	VAR
<i>Encours total</i>	268 985 069	294 071 649	330 822 765	370 856 222	402 726 009	50%
<i>Homme</i>	151 251 114	186 141 923	219 127 584	244 378 406	195 619 578	29%
<i>Femme</i>	74 130 258	68 274 394	61 492 830	66 487 120	144 472 838	95%
<i>Personnes morales</i>	43 603 678	39 655 332	50 202 351	59 990 697	62 633 593	44%

Source : Ministère des Finances et du Budget /DRS-SFD/Division des stratégies et des statistiques, 2020, « Extrait d'indicateurs sexo spécifiques de miro finance sur la période 2014-2018 »

Sur la même période, l'encours de crédit des femmes a connu une variation de 95% contre 44% pour les personnes morales et 29% pour les hommes. Selon les prévisions de la DRS-SFD, l'encours de crédit connaîtra une augmentation de 37 milliards FCFA entre 2018 et 2019 pour atteindre 440 milliards FCFA, correspondant à 3,8% du PIB du Sénégal et sera constitué des crédits à court terme (33%), des crédits à moyen terme (43%) et des crédits à long terme (25%).

6.3.2.5.Évolution du nombre de prêts accordés

Tableau 12
Évolution du nombre de prêts accordés

Évolution du nombre de prêts accordés						
Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	VAR
<i>Nombre total de prêts accordés</i>	500 048	436 717	441 485	461 620	461 080	-8%
<i>Homme</i>	222 755	196 858	199 577	213 417	230 626	4%
<i>Femme</i>	233 301	206 392	202 485	199 570	189 988	-19%
<i>Personnes morales</i>	43 992	33 467	39 423	48 633	40 466	-8%

Source : Ministère des Finances et du Budget /DRS-SFD/Division des stratégies et des statistiques, 2020, « Extrait d'indicateurs sexo spécifiques de miro finance sur la période 2014-2018 »

Contrairement à la production de crédits, l'évolution du nombre de prêts accordés suit globalement une tendance baissière avec une variation de moins 8% entre 2014 et 2018. Sur la même période, cette baisse est de moins de 8% et moins de 19% respectivement pour les personnes morales et les femmes. Cependant, le nombre de prêts accordés aux hommes sur la période a augmenté de 4%.

Globalement, cette situation de baisse du nombre de prêts accordés aux sociétaires pourrait s'expliquer par les rigueurs de l'instruction des prêts, vu le nombre de plus en plus important des crédits en souffrance; le taux de crédit en souffrance, en 2018, est ressorti à 5,6% alors que selon la norme fixée par la BCEAO, il doit être en dessous de 3%. Cela pourrait s'expliquer aussi par la mauvaise qualité des dossiers soumis et rejetés, vu la baisse du nombre de prêts accordés par les SFD aux femmes et aux personnes morales, catégorie à laquelle sont rattachées un nombre assez important de petites et moyennes entreprises (PME) et d'associations ou groupements de femmes.

6.3.2.6.Évolution du nombre de crédits en cours

La tendance baissière notée quant à l'évolution du nombre de crédits en cours, sur la période de 2014 à 2018, est liée dans une certaine mesure à l'évolution du nombre de prêts, et pourrait s'expliquer par les rigueurs de l'instruction des dossiers de prêts et l'assainissement du portefeuille de crédits en souffrance.

Tableau 13
Évolution du nombre de crédits en cours

Évolution du nombre de crédits en cours						
Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	VAR
<i>Nombre total de prêts accordés</i>	660 678	557 592	539 747	743 130	456 173	-31%
<i>Homme</i>	355 451	238 303	234 726	305 594	237 398	-33%
<i>Femme</i>	214 567	207 851	200 222	299 870	183 017	-15%
<i>Personnes morales</i>	90 661	111 438	104 799	137 346	35 758	-61%

Source : Ministère des Finances et du Budget /DRS-SFD/Division des stratégies et des statistiques, 2020, « Extrait d'indicateurs sexo spécifiques de miro finance sur la période 2014-2018 »

Corrélativement à la croissance des indicateurs globaux du secteur, les indicateurs de micro finance relatifs aux femmes ont connu des progressions au fil des années, sur la période 2014-

2018, avec une progression relative plus importante par rapport aux hommes. D'ailleurs, il s'agit d'une croissance qui s'est installée quelques années avant, notamment à partir de 2009, et s'est consolidée au fil du temps.

Néanmoins, le secteur, pris globalement, reste caractérisé par, d'une part, un sociétariat légèrement plus important pour les hommes et, d'autre part, des encours d'épargne et de crédit globalement dominés par les hommes.

6.4. UTILISATION DES PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS DES INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE ET LEUR IMPACT SUR LES CONDITIONS DE VIE DU SOCIÉTARIAT

La finalité de l'étude de l'impact des interventions d'un SFD « est de comprendre, mesurer et d'évaluer les effets induits par lesdites interventions auprès des sociétaires mais aussi dans leur environnement économique et social » ⁵¹(SAGNA, Cheikh. A., 2005), d'où la complexité de ce processus et la pluralité des méthodes pour le conduire.

Les difficultés méthodologiques ne manquent pas lorsqu'il faut mesurer l'impact du partenariat entre les SFD et les projets d'autonomisation économique des femmes, notamment l'adéquation de leurs produits ou services financiers par rapport aux besoins de leurs clients et leur impact sur ces derniers.

Cependant, l'analyse institutionnelle basée sur des indicateurs de micro finance et les enquêtes de perception menées par des organismes publics habilités auprès des usagers des catégories d'acteurs du secteur financier, comptent parmi les méthodes qui sont utilisées au Sénégal. Celles-ci permettent d'assurer la coordination, le suivi-évaluation et la gouvernance des interventions des SFD et de mesurer la perception des populations par rapport à la qualité des services financiers qui leur sont offerts d'une manière générale ou le niveau de l'inclusion financière.

⁵¹ SAGNA, Cheikh. A., 2005, « Impact des SFD en matière d'autonomisation économique des femmes » - Mémoire de Master 1 – Université Cheikh A.D de Dakar

Considérant l'analyse institutionnelle, l'évolution globalement positive de beaucoup d'indicateurs de micro finance étudiés relatifs au sociétariat féminin dans le sous-chapitre précédent (6.3) atteste de la performance des SFD sur bon nombre d'indicateurs et du rôle important que les clients y jouent.

Selon la BCEAO qui est l'organe régulateur des SFD dans l'UEMOA, l'analyse institutionnelle des SFD au cours des dernières années montre qu'ils constituent des structures alternatives de financement capables d'assurer la mobilisation de la petite épargne en milieu rural et urbain et de créer les conditions d'une insertion progressive du secteur informel dans l'économie moderne. (Source BCEAO⁵²)

Les enquêtes récentes menées au Sénégal sur la qualité des services financiers et le niveau d'inclusion financière et économique, apportent des éléments qui corroborent dans une certaine mesure la perception des populations de l'impact des SFD en termes de qualité des services offerts, d'accessibilité et d'adéquation à leurs besoins.

En effet, selon les résultats de l'Enquête de satisfaction des usagers des SFD réalisée en 2017⁵³ par l'Observatoire de la qualité des services financiers⁵⁴ ((ESUSFD-OQSF 2017)), il est apparu que plus de la moitié des interrogés, soit une proportion de 57,2% reconnaît l'amélioration de leurs conditions de vie à travers la gamme de produits et services offerts par les SFD.

⁵² <https://www.bceao.int/fr/content/historique-des-systemes-financiers-decentralises>

⁵³ <http://anads.ansd.sn/index.php/citations/66>

⁵⁴ <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article7513>

Tableau 14
Facteurs liés à l'impact des produits et services offerts par les SFD

Facteurs liés à l'impact des produits et services offerts par les SFD	Personnes morales	Personnes physiques	Ensemble
Augmentation de la production	45,5%	36,5%	40,2%
Prise en charge soins de santé	4,7%	6,1%	5,5%
Prise en charge scolarité et éducation des enfants	7,8%	11,5%	10,0%
Construction / Rénovation d'une maison d'habitation	3,0%	6,4%	5,0%
Acquisition d'équipements mobiliers	7,4%	4,0%	5,4%
Achat d'intrants	8,2%	6,7%	7,3%
Achat de bétail	1,1%	1,9%	1,6%
Financement des cérémonies familiales	3,0%	4,2%	3,7%
Acquisition de champs cultivables	0,8%	0,8%	0,8%
Acquisitions d'équipements de production	8,4%	4,0%	5,8%
Autres	4,4%	7,3%	6,1%
Sécurité par l'épargne	4,6%	9,0%	7,1%
Meilleure gestion de mes avoirs	1,1%	1,5%	1,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Ministère des Finances et du Budget/ Observatoire de la qualité des services financiers (OQSF), 2017, « Rapport de l'enquête de satisfaction des usagers des systèmes financiers décentralisés (ESUSFD-2017) »

Parmi ceux-ci, 40,2% des clients déclarent que ces produits ont contribué à accroître leur niveau de production. De plus, l'offre des SFD a permis, selon les déclarations des cibles, une prise en charge de l'éducation des enfants, l'achat des intrants et la sécurité de l'épargne, avec des taux respectifs qui ressortent à 10,0%, 7,3% et 7,1%.

S'agissant des personnes physiques, une proportion de 36,5% estime que les produits proposés par les SFD ont favorisé l'augmentation de leur production. La même perception transparait de l'avis de 11,5% de ce segment pour qui les prestations des SFD ont participé à la prise en charge de l'éducation des enfants.

Il en est de même pour l'épargne, l'achat d'intrants, la construction/rénovation d'une maison d'habitation et la prise en charge des soins de santé, qui ressortent avec des niveaux d'appréciations respectifs de 9,0%, 6,7%, 6,4% et 6,1%.

Par ailleurs, les résultats de l'ESRIF/ANSD-2017, montrent que les branches d'activités qui ont bénéficié du financement des SFD sont en cohérence avec les objectifs stratégiques et opérationnels du Plan Sénégal Émergent (PSE), notamment les objectifs poursuivis à la travers la transformation structurelle de l'économie pour la création d'une croissance

inclusive et durable, un des trois axes dudit plan. Lesdites branches d'activités comptent parmi les leviers d'émergence et de résilience contre la vulnérabilité économique.

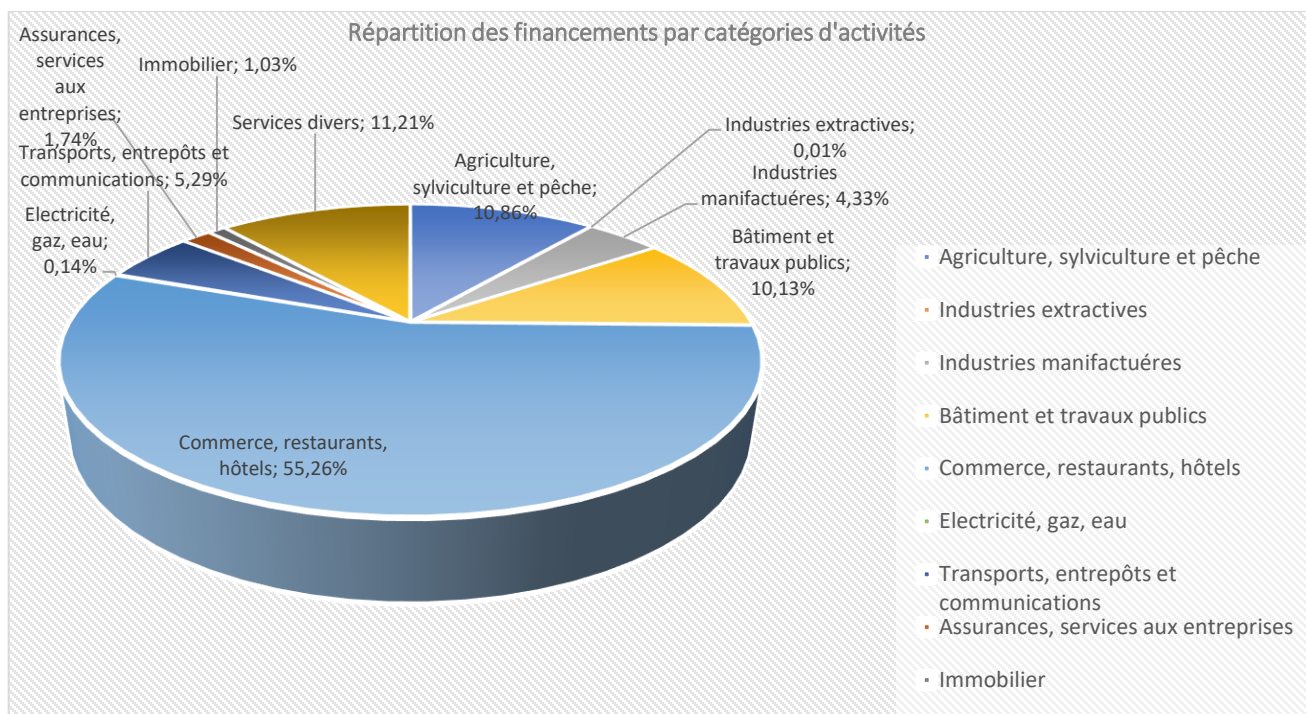
Tableau 15
Montant annuel des fonds alloués au niveau des SFD par secteur d'activités en milliers de FCFA

Secteurs d'activités	Montant annuel des fonds alloués par secteur d'activités en milliers de FCFA					
	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	TOTAL
Agriculture, sylviculture et pêche	39 759 781	39 054 935	41 753 454	90 509 589	50 770 451	261 848 210
Industries extractives	71 404	11 688	11 164	94 460	18 191	206 908
Industries manufacturées	12 271 386	12 365 202	14 199 287	49 697 529	16 003 865	104 537 270
Bâtiment et travaux publics	12 040 087	39 876 683	42 013 522	100 441 776	49 886 849	244 258 917
Commerce, restaurants, hôtels	179 852 075	189 609 422	212 390 525	486 247 775	264 747 871	1 332 847 667
Electricité, gaz, eau	93 153	845 092	755 540	1 011 914	608 194	3 313 893
Transports, entrepôts et communications	41 540 202	14 404 054	15 981 624	35 555 698	20 114 056	127 595 633
Assurances, services aux entreprises	7 059 537	10 197 221	14 300 210	7 046 165	3 455 101	42 058 233
Immobilier	2 064 429	2 447 961	2 984 175	7 393 303	9 855 528	24 745 396
Services divers	45 277 093	37 724 884	41 215 628	86 654 908	59 504 979	270 377 493

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et du PLAN/DRS-SFD & ANSD, 2017, « Rapport de l'enquête sur la situation de référence de l'inclusion financière au Sénégal (ESRIF) »

Concernant les activités économiques financées par les SFD, sur la période 2014-2018, il est noté à travers l'ESRIF/ANSD-2017, une prédominance des activités commerciales (commerce, restaurant et hôtel) qui englobent 55,26% du financement global octroyé, suivies des activités de services divers pour 11,21% et des activités du secteur primaire (agriculture, sylviculture et élevage) pour 10,86%, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Il s'agit de trois secteurs d'activités où beaucoup de femmes s'activent du fait, d'une part, de la division sexuelle des rôles et des responsabilités selon les sphères d'activités et, d'autre part, de l'inégalité des statuts entre les hommes et les femmes.

Graphique 6 : Répartition des financements par catégories d'activités



Source : ESUSFD-2017 /OQSF-Sénégal

La prédominance des activités commerciales est, également, notée à travers les résultats de l'Enquête de satisfaction réalisée par l'Observatoire de la qualité des services financiers⁵⁵ (OQSF) auprès des usagers des systèmes financiers décentralisés (ESUSFD-2017), comme l'illustre le graphique ci-dessus, relativement à la répartition des financements par catégories d'activités.

Toutefois, cette situation révélée par deux grandes enquêtes nationales de référence réalisés, à peu près à la période, par deux organismes publics indépendants, ne constitue pas en tant que tel une limite puisque favorisant le prolongement et le développement de la chaîne de valeur pour certaines branches d'activités productives. Les activités productives sont, aussi, bien représentées, notamment dans le secteur primaire où les femmes sont plus représentées parmi les actifs ruraux, soit 82,6% de femmes, contre 79% d'hommes⁵⁶.

⁵⁵ <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article7513>

⁵⁶ Source : Ministère de l'Agriculture/ Direction de l'Analyse, des Prévisions et des Statistiques – Sénégal, Enquêtes agricoles de 2014.

RECOMMANDATIONS

En dépit des résultats importants obtenus en matière de réduction des inégalités d'accès au crédit entre les sexes à travers le partenariat développé dans ce sens par les projets gouvernementaux et les SFD, il reste des défis à relever concernant l'autonomisation économique des femmes et pour lesquels des actions prioritaires sont recommandées par le gouvernement pour être réalisées avant 2026 dans le cadre de la mise en œuvre de la SNEEG 2 (2016-2026).

Les actions prioritaires retenues déclinées, ci-dessous, sont articulées aux résultats attendus auxquels elles concourent dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'équité et l'égalité de genre du Sénégal. Il s'agit, entre autres, des résultats attendus et des actions prioritaires suivants :

Résultat 1. : Les femmes accèdent aux facteurs de production et aux ressources financières

- a. Evaluer l'état d'accès des femmes aux facteurs et ressources productifs
- b. Concevoir et mettre en œuvre un programme de promotion de l'accès des femmes aux facteurs et ressources productifs
- c. Mener des plaidoyers auprès des institutions de financement pour l'adoption de dispositions favorisant l'accès effectif des femmes à des services et produits offerts économiquement profitables pour les activités initiées par ces dernières
- d. Mettre à la disposition des femmes l'information pouvant favoriser leur accès rapide aux structures de financement
- e. Etudier avec les Services Financiers Décentralisés les modalités d'accroissement, à tous les niveaux, de l'offre de produits et services financiers et non financiers accessibles aux femmes

Résultat 2. : Les femmes disposent des capacités techniques et managériales nécessaires à leur participation à la vie économique

- f. Evaluer les besoins de renforcement des capacités des femmes actives dans des secteurs économiques en milieu rural et urbain
- g. Définir les modalités de renforcement des capacités des femmes exploitant des opportunités économiques en milieu rural et urbain
- h. Appuyer l'acquisition et la valorisation des capacités techniques et managériales des femmes exploitant des activités économiques en milieu rural et urbain

Résultat 3 : Les femmes disposent de plus de temps à consacrer à des activités productives, sociales et de loisirs.

- i. Etablir le bilan des réalisations en matière d'équipements d'allègement des travaux des femmes en milieu rural et urbain
- j. Elaborer un programme de renforcement des équipements d'allègement des travaux des femmes
- k. Mettre en œuvre le programme de renforcement des équipements d'allègement des travaux des femmes
- l. Accroître les capacités des femmes à exploiter et à entretenir les équipements mis à leur disposition

La mise en œuvre de ces actions doit être soutenue par un programme national d'inclusion financière des groupes vulnérables ainsi que le développement de produits et services adaptés à leurs conditions de vie et d'une offre de services adaptés aux besoins des filières des micro, petites et moyennes entreprises (MPME).

CONCLUSION

La volonté politique de l'Etat du Sénégal de réduire les inégalités d'accès au crédit entre les hommes et les femmes est réelle comme en attestent les mutations et le renforcement de l'ancrage institutionnel des secteurs de l'autonomisation économique des femmes et de la micro finance et les résultats obtenus, notés depuis l'An 2000 et particulièrement à partir de 2014.

Cette volonté s'est traduite par l'adoption, en 2005, de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG), qui ambitionne de « Faire du Sénégal un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ». L'Etat du Sénégal affirme, également, une ferme volonté de faire émerger la micro finance, pour son articulation à l'économie moderne et notamment au marché financier.

Dans ce cadre, des changements opportuns furent apportés par le Sénégal dans la définition des priorités nationales, la programmation budgétaire des dépenses publiques et la coopération au développement pour faire face à la pauvreté féminine et favoriser l'autonomisation des femmes.

Il en est de même des efforts de coordination et d'intégration des interventions en matière réduction des inégalités d'accès au crédit; lesquels efforts ont été renforcés au fil des années grâce aux synergies développées par le gouvernement et les partenaires autour d'une approche programme.

Grace à l'approche programme, le Sénégal a pu booster la promotion économique des femmes à travers l'entrepreneuriat féminin et leur accès plus soutenu et durable au financement de leurs besoins en fonds de roulement et moyens de démarrage d'exploitation de leurs micros et petites entreprises.

À cet égard, des ressources importantes sont mises en place par le Gouvernement auprès des SFD sous forme de lignes de crédits dédiées aux femmes avec l'appui des partenaires au développement, ce qui participe au désengagement de l'Etat des processus de financement des populations et au renforcement de la professionnalisation desdits processus.

Dans le même sillage et en soutien aux efforts de l'Etat, certains grands réseaux de SFD ont mis en place avec leurs propres ressources des lignes de crédits spécifiquement dédiés au sociétariat féminin et dont les produits et services développés ont beaucoup contribué à fournir des avantages certains aux femmes en termes d'accès aux ressources, d'accès aux responsabilités et d'amélioration de statut socio-économique.

Ainsi, le partenariat entre les projets d'autonomisation économique des femmes et les systèmes financiers décentralisés a contribué à la réduction des inégalités d'accès au crédit entre les femmes et les hommes, comme en atteste l'évolution des indicateurs de micro finance y relatifs au cours des dernières années, notamment ceux portant sur l'inclusion financière et économique des femmes. Toutefois, les résultats de recherche déclinés dans ce mémoire pourraient être approfondis avec des investigations plus poussées sur les effets et les impacts induits par ce partenariat auprès des femmes au Sénégal si l'opportunité se présentait dans le cadre d'autres cheminements professionnels.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. African Union, Agenda 2030, URL: <https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble#>
2. Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) du Sénégal, Rapport définitif du Recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE) de 2013 – URL : <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport-definitif-RGPHAE2013.pdf>
3. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal, 2011, « Enquête Nationale sur le Secteur Informel au Sénégal – ENSIS-ANSD 2011 »
4. Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, « Historique des systèmes financiers décentralisés »
5. URL: <https://www.bceao.int/fr/content/historique-des-systemes-financiers-decentralises>
6. Banque Mondiale et le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES) - ANSD, 2009, « Enquête Migration et Transferts de fonds »
7. URL : <http://anads.ansd.sn/index.php/catalog/16>
8. BCEAO, « Définition du système financier décentralisé »
9. URL : <https://www.bceao.int/fr/documents/quest-ce-quune-institution-de-microfinance-ou-systeme-financier-decentralise>
10. Délégation Générale à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER) du Sénégal, « Présentation de la DER » - URL : <https://der.sn/presentation-de-la-der/>
11. Development Consulting & Engineering Group DCEG, 2011, « Etude sur l'apport de la micro finance a la Promotion de l'Egalite entre les sexes et l'autonomisation des femmes sénégalaises »
12. URL https://www.wathi.org/laboratoire/initiatives/situation-des-femmes-mali-senegal/sit_femmes_senegal/etude-lapport-de-microfinance-a-promotion-de-legalite-sexes-lautonomisation-femmes-senegalaises/
13. Direction de l'Analyse des Prévisions et des Statistiques du Ministère de l'Agriculture du Sénégal, « Enquêtes agricoles de 2014 »
14. Document de Réduction de la Pauvreté 2 au Sénégal (DRSP 2/2006-2010)
15. – URL: <http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/DSRP2-FINAL-juin2006.pdf>
16. Fonds de Garantie et de Coopération Economique, « Vue d'ensemble sur la situation du Sénégal » tirée du site web de la Banque mondiale – URL : <http://agpfagace.le-fagace.org/index.php/les-etats-membres/senegal-2/> et <https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal/overview>
17. Gouvernement du Sénégal, “Plan Sénégal Emergent 2014-2025” – URL : https://www.sec.gouv.sn/sites/default/files/Plan%20Senegal%20Emergent_0.pdf
18. Gouvernement du Sénégal, PNUD, UNCDF, ACIDI, 2012, « Rapport d'évaluation finale conjointe du programme d'appui à la lettre de politique sectorielle micro finance – (PALPS 2007 -2011)
19. GUÉRIN, Isabelle (2000). « Micro finance dans les pays du Sud : quelle compatibilité entre solidarité et pérennité? », Revue d'économie financière, no 56, p. 145-164
20. HANE, Boubacar et Mouhamadou L. GAYE (1994). Les pratiques du marché parallèle du crédit au Sénégal: leçons pour le secteur bancaire, BIT. Google Scholar
21. M Diop, E Tine et Salla (2005) *Étude prospective sur le renforcement des capacités des femmes dans le cadre du processus d'intégration régionale*- Centre CEDEAO du Développement du Genre- Dakar
22. M Diop, M. Gueye et M. Diaw avec la collaboration de Mark Blackden, Quentin Wodon et Marguerite Monnet du côté de la Banque Mondiale, 2006, « Rapport sur genre et développement au Sénégal » - Document de travail de la Banque Mondiale/Région Afrique, Réseau Réduction de la Pauvreté et Gestion Économique
23. MBAYE A. (2014) « Le rôle du secteur informel pour la croissance, l'emploi et le développement durable »
24. M. DIANKHA – École Nationale d'Économie Appliquée de Dakar, 2012, « Analyse des dispositifs d'insertion des sortants des centres de formation technique et professionnelle »
25. Ministère de l'Économie et des Finances, 2013, « Rapport final - Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II /2011) – URL : <http://anads.ansd.sn/index.php/citations/3>

27. Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan/DGB/DPB, 2019, « Document budgétaire genre », Annexe au Projet de loi de finance 2019,
28. Ministère de l'Économie, des Finances et du PLAN/DRS-SFD & ANSD, 2017, « *Rapport de l'enquête sur la situation de référence de l'inclusion financière au Sénégal (ESRIF)* »
29. Ministère de l'Économie, du Plan et la Coopération/Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie/AFRISTAT/UEMOA, 2019, « *Rapport final - Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) Sénégal, 2017* »
30. Ministère de l'Économie, du Plan et la Coopération/Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2019, « *Rapport final - Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail (EERH 2018)* »
31. Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, 2016, « *Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG 2016-2026)* »
32. URL: <http://www.csopcp.gouv.sn/pasneeg/documents/SNEEG2.pdf>
33. Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants – ONU Femmes, « *Rapport national de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing+25 du Sénégal de 2019* » URL: https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Beijing25/senegal-beijing25_report.pdf
34. Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Droits des Enfants, 2019, « *Rapport thématique genre, 2014-2018* »
35. Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Droits des Enfants, 2019, « *Document de programmation pluriannuelle des dépenses publiques – 2020/2022* »
36. Ministère de la Femme, de la Famille, et de l'Enfance/Ministère délégué chargé de la Micro finance et de l'Économie Solidaire, 2015, « *Document de politique sectorielle de la micro finance et plan d'actions 2016-2020* »
37. Ministère des Finances et du Budget /DRS-SFD, 2018, « *Rapport annuel d'activités 2018 de la DRS-SFD* »
38. Ministère des Finances et du Budget /DRS-SFD, 2019, « *Note sur la situation des SFD au 4^{ème} trimestre 2019* »
39. Ministère des Finances et du Budget /DRS-SFD, 2019, « *Rapport annuel d'activités 2019 de la DRS-SFD* »
40. Ministère des Finances et du Budget /DRS-SFD/Division des stratégies et des statistiques, 2020, « *Extrait d'indicateurs sexo-spécifiques de micro finance sur la période 2014-2020* »
41. Ministère des Finances et du Budget/DRS-SFD, 2018, « *Données consolidées 2018* »
42. Ministère de l'Intérieur du Sénégal, 2020, « *Carte administrative des 14 régions du Sénégal* » URL : <https://interieur.sec.gouv.sn/administration-territoriale/decoupage-administratif>
43. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro finance, 2004, « *Micro finance, lettre de politique sectorielle et plan d'action 2005-2010* »
44. NDIAYE, Fatou, 2002, « *Impact du programme AFSSEF sur les conditions de vies des bénéficiaires dans la zone rurale de Malika* » - Mémoire - Université Laval Québec Canada
45. Observatoire de la qualité des services financiers (OQSF) du Sénégal, 2017, « *Enquête de satisfaction des usagers des SFD (ESUSFD-OQSF 2017)* » - URL : <http://anads.ansd.sn/index.php/citations/66>
46. PNUD, 2019, « *Rapport sur le Développement Humain* »
47. Revue ADA DIALOGUE n°37 Mai 2007, « *Micro finance et Genre : Des nouvelles contributions pour une vieille question* » - URL : https://www.genreenaction.net/IMG/pdf/FAITDialogue_37_FR.pdf
48. Revue Genre en Action, « *Femmes et micro finance : des effets contrastés* »
49. URL: <https://www.genreenaction.net/Femmes-et-microfinance-des-effets-contrastes.html>
50. Revue Genre en Action, « *Le mythe du microcrédit* » - URL : <https://www.genreenaction.net/Le-mythe-du-microcredit.html>
51. SAGNA Marie Rosalie, (2015), « *Impact de la micro finance sur l'Empowerment des femmes et la lutte contre la pauvreté dans la région de Ziguinchor* » - Thèse - Université Laval Québec Canada
52. SAGNA, Cheikh. A., 2005, « *Impact des SFD en matière d'autonomisation économique des femmes* » -Mémoire de Master 1 – Université Cheikh A.D de Dakar

53. SINE Ndèye, 2010, « *Micro finance et développement au Sénégal : quelle transition ?* » - Université du Québec en Outaouais - URL: <https://www.erudit.org/fr/revues/es/2008-v39-n2-es3871/044106ar/>
54. UNIFEM, 2000, « *Le progrès des femmes dans le monde* »
55. UNIFEM, 2005, Rapport sur « *Le progrès des femmes à travers le monde* »)
56. URL: https://www.genreenaction.net/IMG/pdf/PoWW2005_overview_fre.pdf
57. Verschueren, Christine. “L’« Empowerment », des approches contrastées ; études de cas en Amérique latine”, in Christine Verschuur et Fenneke Reysoo, Genre, pouvoirs et justice sociale, Cahiers Genre et Développement, n°4, Genève, Paris : EFI/AFED, L’Harmattan, 2003, pp. 235-250)
58. URL: <https://books.openedition.org/iheid/5684?lang=en>
59. WOLFENSOHN, James D, cité par Sarah Anderson, directrice du programme d’économie mondiale à Institute for Policy Studies de Washington : Courrier international, n° 549, 10-16 mai 2001, p. 63.